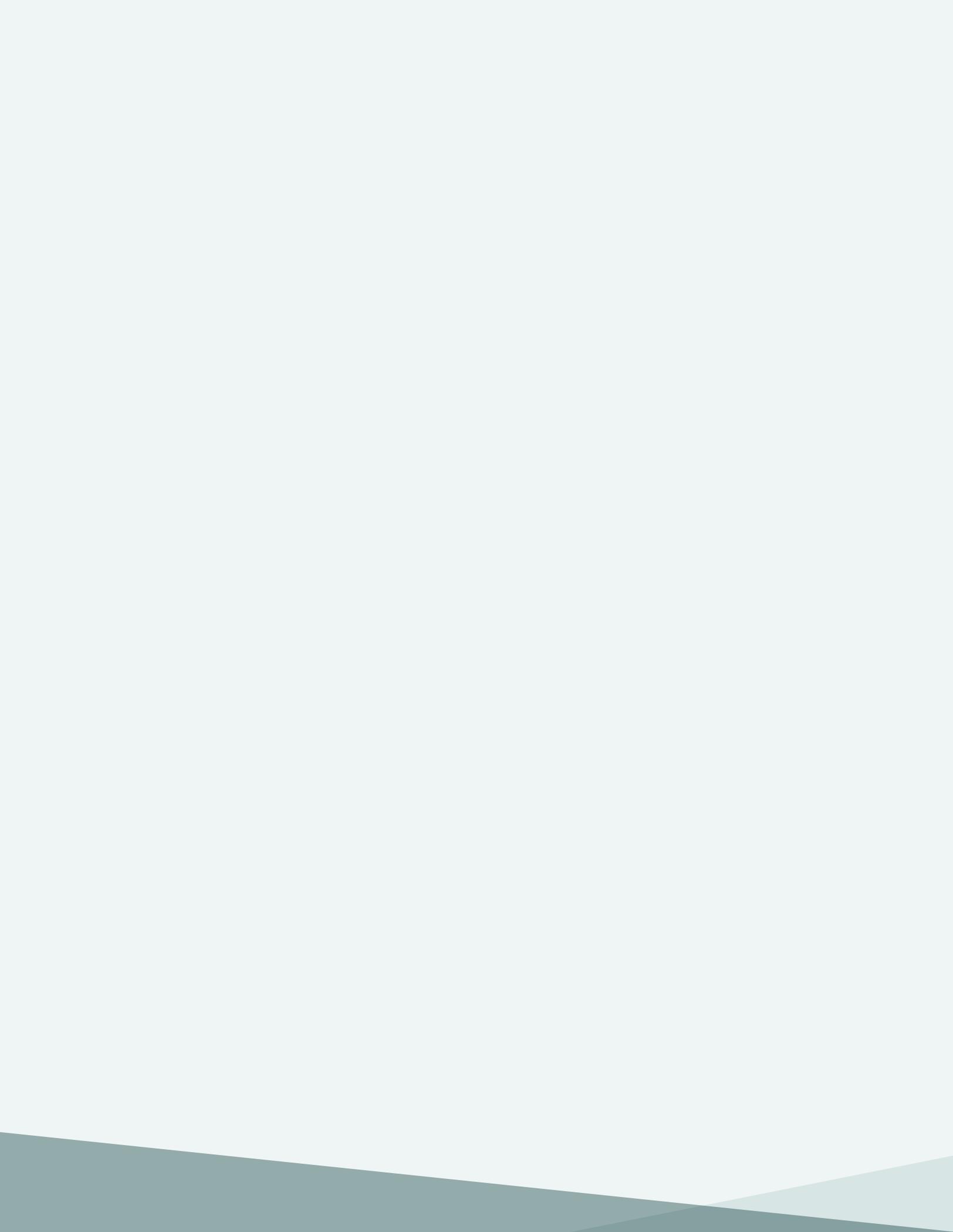




RAPPORT ANNUEL
2013-2014
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Planifier.
Bâtir.
Entretenir.



SOMMAIRE

Lettres de transmission	02
Société québécoise des infrastructures	03
Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général	04
Conseil d'administration	06
Structure organisationnelle	08
 FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE	
L'exercice en bref	12
Une année charnière	13
Gestion immobilière	14
Gestion de projets	18
Clients	22
Ressources humaines	24
Contrats et baux	26
Ressources informationnelles	28
Développement durable	29
Prix et mentions	33
 PERFORMANCE ET GOUVERNANCE	
Sommaire des indicateurs de performance	36
Activités et résultats au regard du Plan d'action de développement durable 2012-2015	37
Gouvernance et éthique	46
Autres exigences	58
 ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014	
Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	64
Rapport du comité de vérification	65
Rapport de l'auditeur indépendant	66
États financiers	67
Attestation de la direction à l'égard des contrôles internes	88

Monsieur Martin Coiteux

Ministre responsable de l'Administration
gouvernementale et de la Révision permanente
des programmes et président du Conseil du trésor
Ministre responsable de la Société québécoise
des infrastructures

Monsieur le Ministre,

À titre de président du conseil d'administration
de la Société québécoise des infrastructures,
j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de la Société pour l'année financière terminée
le 31 mars 2014.

Ce rapport rend compte des activités et
des réalisations de l'entreprise au cours de
la dernière année et commente les résultats
atteints. Il présente également les états
financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président du conseil d'administration,



François Turenne

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel
de la Société québécoise des infrastructures pour
l'exercice financier 2013-2014.

Ce rapport décrit de façon générale la Société et
fait état de ses activités et réalisations au cours
de l'année. De plus, il inclut et commente les états
financiers de l'entreprise.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression
de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de l'Administration
gouvernementale et de la Révision permanente
des programmes et président du Conseil du trésor,



Martin Coiteux

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Créée par le gouvernement du Québec en 2013, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique en assurant une planification, une réalisation et un suivi rigoureux des projets et, d'autre part, de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond aux besoins des ministères et des organismes en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Avec une équipe pluridisciplinaire qui dispose d'une expertise unique, la SQI offre l'ensemble des services liés à la gestion de projets et à la gestion immobilière, des études de faisabilité à la livraison des lieux, en passant par la préparation des dossiers d'affaires et par la gestion des mécanismes de contrôle de la qualité pour toutes les phases des projets.

Son rôle l'amène également à conseiller le gouvernement sur toute question relative aux projets d'infrastructure publique, en plus de fournir des services de nature stratégique, financière et contractuelle.

La SQI dessert non seulement les ministères et les organismes publics, mais elle intervient aussi dans les projets d'acquisition et de disposition d'immeubles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du réseau de l'éducation, ce qui englobe les commissions scolaires, les cégeps et les universités.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'événement marquant du dernier exercice est sans aucun doute le début des activités, le 13 novembre 2013, de la Société québécoise des infrastructures, à la suite de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale de la *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives*.

Des attentes élevées

Issue de la fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec et, précédemment, de la Corporation d'hébergement du Québec, la nouvelle société d'État est destinée à jouer un rôle de premier plan dans la planification, le développement et la gestion du portefeuille immobilier public. En créant la SQI, le Législateur a en effet clairement exprimé ses attentes : d'une part, faire en sorte que le Québec dispose d'une expertise et de compétences de pointe en matière de planification et de réalisation de ses grands projets d'infrastructure et, d'autre part, s'assurer que les ministères et organismes gouvernementaux disposent d'installations fonctionnelles qui favorisent la productivité et facilitent la prestation de services aux citoyens.

Une organisation en mouvement

Afin de répondre efficacement à ces attentes, la direction de la Société a rapidement mis en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer l'efficacité de la gestion de projets et de la gestion immobilière, à fournir une meilleure reddition de comptes aux autorités gouvernementales et à accroître le soutien offert aux ministères et organismes clients en matière de planification et d'exécution de projets d'infrastructure. Parmi celles-ci, mentionnons la mise en place d'un bureau de coordination de projets et le renforcement des mécanismes de production de l'information de gestion. Une nouvelle structure organisationnelle optimisant la répartition des ressources a par ailleurs été déployée dès les premiers mois suivant la création de la Société.

Pour ce qui est des projets majeurs d'infrastructure, les mandats de la SQI sont dorénavant encadrés par une nouvelle directive gouvernementale. Cette directive, qui vise à prioriser les investissements en fonction des bénéfices attendus pour les citoyens, tout en considérant la capacité de payer de l'État, permettra à la SQI de renforcer son rôle de conseiller-expert auprès du gouvernement.

Des réalisations d'envergure

Plusieurs projets d'importance ont été complétés au cours de l'exercice 2013-2014. Soulignons entre autres la rénovation, l'agrandissement et le réaménagement de l'édifice l'Atrium, la construction des postes de la Sûreté du Québec de Ville-Marie et de Sainte-Agathe-des-Monts, l'agrandissement du Centre des congrès de Québec, ainsi que la construction d'un CHSLD/CLSC à Lévis.

La qualité de ces réalisations, livrées dans le respect des budgets, selon les échéanciers convenus et à la grande satisfaction de nos clients, témoigne du savoir-faire de la Société et des standards élevés de performance qu'elle entend appliquer à tous ses mandats.

Comme pour l'ensemble de ses activités, la SQI a livré ces projets dans un souci de développement durable. Lors de son dernier exercice, elle a d'ailleurs vu six nouveaux édifices obtenir la certification environnementale LEED et 26 immeubles en exploitation recevoir ou renouveler leur certification BOMA BEST.

D'ADMINISTRATION ET

Avec un carnet de commandes bien garni constitué de 81 projets dont la valeur estimée oscille autour de 18,4 milliards de dollars, la Société est appelée, à titre de donneur d'ouvrage ou d'expert-conseil, à planifier et à réaliser au cours des prochaines années des projets d'envergure tels que la construction du nouvel hôpital de Baie-Saint-Paul, l'agrandissement et la rénovation du palais de justice de Rimouski et la construction d'un CHSLD à Saint-Jérôme. Déjà, plusieurs chantiers sont en cours, dont celui du nouvel hôpital du Haut-Richelieu, doté d'un budget de 106 millions de dollars, et ceux de quatre nouveaux établissements de détention, qui seront érigés à un coût total de 530 millions de dollars.

Un bilan financier positif

La SQI a pu compléter l'exercice avec un excédent de plus de 5 millions de dollars, et ce, malgré une hausse généralisée des impôts fonciers et des taxes d'affaires appliquées à ses immeubles et une augmentation de la facture énergétique, à la suite d'un hiver particulièrement rigoureux.

De plus, la Société a réussi à refinancer à un taux avantageux une partie de sa dette à long terme et à réduire ses frais généraux et administratifs.

La Société a par ailleurs réalisé à l'été 2013 une transaction majeure en vendant les actifs immobiliers de la partie nord de l'îlot Voyageur à Montréal. Dans le contexte de cette opération, elle a également transféré à l'Agence métropolitaine de transport les activités de sa filiale de gestion de la gare d'autobus située sur ce site.

Un avenir prometteur

Afin d'assurer le développement et la pérennité d'un patrimoine bâti dont les citoyens du Québec pourront être fiers, la Société peut compter sur la tradition d'excellence des organisations dont elle est issue et sur l'engagement d'un personnel aguerri et d'une équipe de direction déterminée à relever de grands défis.

Au terme de ce premier exercice, nous désirons donc remercier les membres du conseil d'administration, dont nous saluons le dynamisme et la contribution à la mise en place de la nouvelle organisation et, bien sûr, l'ensemble des hommes et des femmes qui composent la SQI et qui, chaque jour, investissent leurs compétences et leur énergie dans l'atteinte des objectifs élevés que nous nous sommes fixés.

En faisant preuve d'une gestion rigoureuse, empreinte de respect et d'intégrité, et d'une approche axée sur l'innovation et la performance, la SQI saura, nous en sommes convaincus, amplement mériter la confiance que lui manifeste le gouvernement.

Le président du conseil d'administration,



François Turenne

Le président-directeur général,



Luc Meunier

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. François Turenne **Président du conseil d'administration**

- Président du comité de gouvernance et d'éthique
- Nommé le 13 novembre 2013
- Mandat de cinq ans



Administrateur de sociétés, François Turenne est diplômé en économie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et il est titulaire d'une certification en administration de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Il a occupé divers postes dans la haute fonction publique du Québec jusqu'en 2011, notamment à titre de sous-ministre au ministère des Relations internationales et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

M. Luc Meunier **Administrateur**

- Président-directeur général de la Société québécoise des infrastructures
- Nommé le 13 novembre 2013
- Mandat de cinq ans



Titulaire d'une maîtrise en administration, concentration économie appliquée à la gestion de l'École des hautes études commerciales de Montréal, Luc Meunier a occupé, depuis son entrée au sein de la fonction publique québécoise en 1987, plusieurs postes stratégiques, dont ceux de président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de secrétaire du Conseil du trésor, de sous-ministre associé aux politiques économiques, fiscales, budgétaires et aux institutions financières, de vice-président principal d'Investissement Québec et de directeur général de Garantie Québec.

M^{me} Sophie D'Amours, ing. **Administratrice**

- Membre du comité mixte des services à la clientèle
- Nommée le 13 novembre 2013
- Mandat de quatre ans



Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Sophie D'Amours détient un doctorat en mathématiques appliquées et génie industriel de l'École polytechnique de Montréal, un baccalauréat en génie mécanique et un MBA de l'Université Laval. Depuis 2012, elle est vice-rectrice à la recherche et à la création à l'Université Laval.

M^{me} Andrée-Lise Méthot, ing. **Administratrice**

- Membre du comité des ressources humaines
- Nommée le 13 novembre 2013
- Mandat de quatre ans



Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Andrée-Lise Méthot est titulaire d'une maîtrise ès sciences de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval. Madame Méthot est fondatrice et associée directrice de Cycle Capital Management.

M. Alain Fortin, FCPA, FCA **Administrateur**

- Président du comité de vérification
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Nommé le 13 novembre 2013
- Mandat de quatre ans



Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Alain Fortin détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Chicoutimi. Monsieur Fortin a été associé chez Deloitte pendant près de 30 ans et directeur régional au Saguenay-Lac-Saint-Jean de 2000 à 2010.

M^{me} Manuelle Oudar **Administratrice**

- Membre du comité mixte des services à la clientèle
- Nommée le 15 janvier 2014
- Mandat de quatre ans



Avocate, membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés, Manuelle Oudar est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en droit de l'Université Laval et est accréditée par le Barreau comme médiatrice. Madame Oudar est sous-ministre au ministère du Travail depuis 2012.

M^{me} Gertrude Bourdon
Administratrice

- Présidente du comité des ressources humaines
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Nommée le 13 novembre 2013
- Mandat de quatre ans



Membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Gertrude Bourdon détient une attestation de deuxième cycle en management public de l'École nationale d'administration publique, ainsi qu'un baccalauréat multidisciplinaire de l'Université Laval. Madame Bourdon est directrice générale du CHU de Québec.

M^{me} Michèle Bourget
Administratrice

- Membre du comité de vérification
- Nommée le 13 novembre 2013
- Mandat de quatre ans



Diplômée en sciences économiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Michèle Bourget est administratrice de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec.

M^{me} Maude Thériault, arch.
Administratrice

- Membre du comité des ressources humaines
- Nommée le 13 novembre 2013
- Mandat de quatre ans



Vice-présidente de l'Ordre des architectes du Québec, Maude Thériault détient une maîtrise en administration des affaires pour cadres, un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, ainsi qu'un baccalauréat en histoire de l'Université du Québec à Chicoutimi. Madame Thériault est cofondatrice de la firme Daniel Paiement Architecte, où elle est responsable de l'administration des projets depuis 1980. Elle est aussi professeure en histoire.

M. Yvan Gendron
Administrateur

- Membre du comité de vérification
- Nommé le 13 novembre 2013
- Mandat de quatre ans



Titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, d'un certificat en administration de l'Université du Québec à Montréal et d'un certificat en gestion des services de santé des hôpitaux de l'Université de Montréal, Yvan Gendron est directeur général associé du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

M. Gilbert Charland
Administrateur

- Président du comité mixte des services à la clientèle
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Nommé le 13 novembre 2013
- Mandat de quatre ans



Titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en science politique de l'Université Laval et d'un baccalauréat spécialisé en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Gilbert Charland est sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Bureau Coordination des projets et Projets stratégiques transports

Le Bureau Coordination des projets et Projets stratégiques transports soutient la direction de la SQI dans la définition et le suivi des orientations stratégiques, ce qui contribue à accroître la performance de l'entreprise. Il est, en outre, responsable du suivi de tous les grands projets d'infrastructure du gouvernement ainsi que de la performance de l'organisation en gestion immobilière. En plus de coordonner la définition et la mise en œuvre des plans intégrés d'assurance-qualité, il assure la reddition de comptes auprès des autorités gouvernementales.

Vice-présidence Administration et Information

La Vice-présidence Administration et Information offre les services de soutien en ressources humaines, l'expertise-conseil en analyse financière, budgétaire, tarifaire et de rentabilité, la gestion de la trésorerie et des comptes, ainsi que la gestion administrative des baux.

Elle assure le développement et le soutien à l'utilisation des systèmes et des technologies de l'information ainsi que les services-conseils en communication et en affaires publiques.

La Vice-présidence Administration et Information est également responsable de la gestion des approvisionnements centralisés et des services aux occupants du siège social de la Société.

Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives et Secrétariat général

La Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives et Secrétariat général est responsable de l'encadrement juridique et de la gestion des activités contractuelles de l'organisation. Elle assure également la préparation des séances du conseil d'administration et de ses comités ainsi que le suivi des décisions de la Société.

Cette vice-présidence assiste et conseille également le président-directeur général sur toute question relative aux affaires corporatives.

Vice-présidence Gestion immobilière

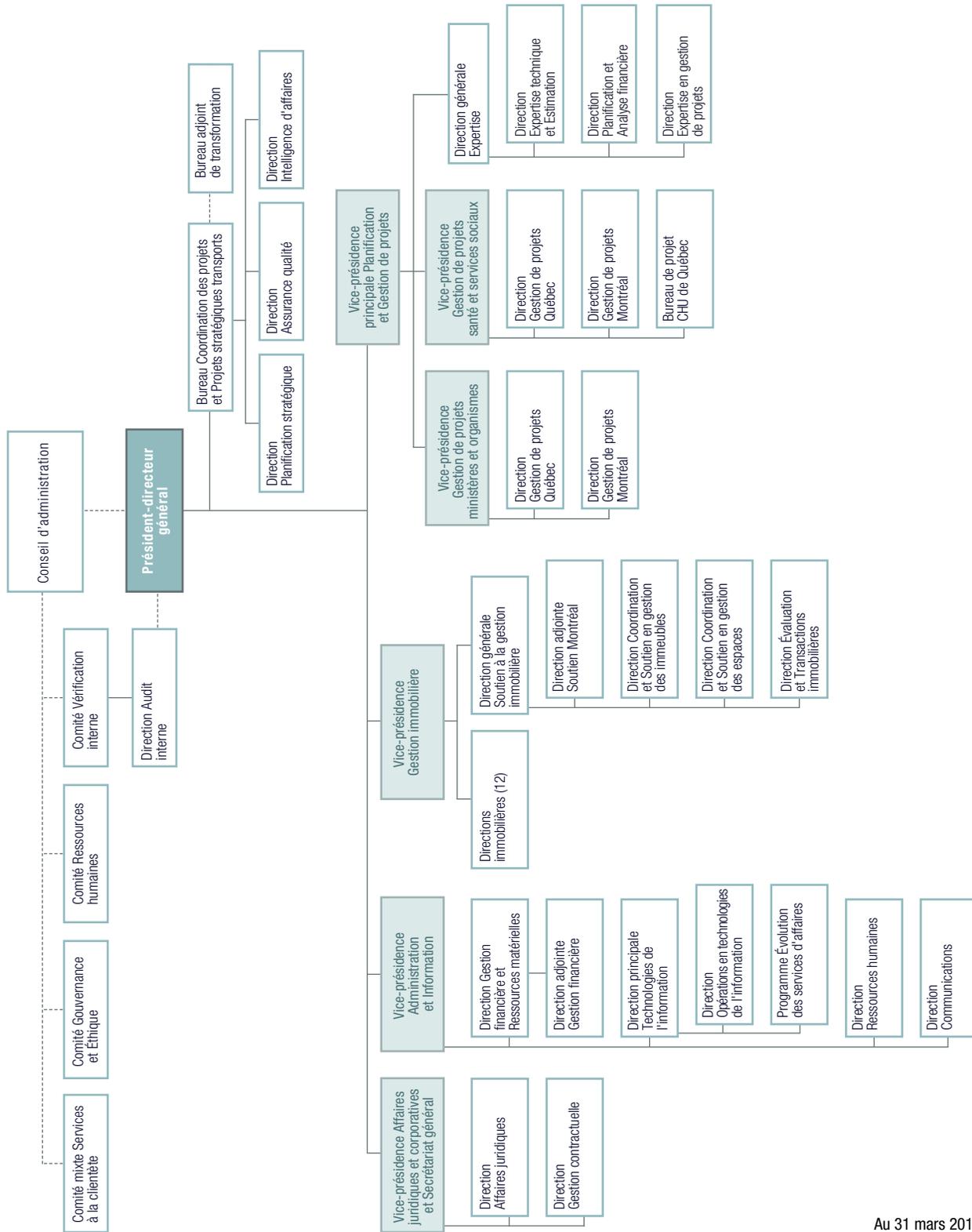
La Vice-présidence Gestion immobilière met à la disposition des ministères et des organismes des locaux et elle fournit des services de gestion des immeubles, de gestion des espaces et de gestion de projets (d'aménagement et de maintien d'actifs). Les activités de cette vice-présidence sont décentralisées au sein des directions immobilières, lesquelles ont la latitude requise pour répondre efficacement et rapidement aux besoins des clients qu'elles logent.

La Vice-présidence Gestion immobilière est également responsable de la planification et de la gestion du parc immobilier, de l'évaluation immobilière, de l'acquisition, de l'exploitation et de la disposition des immeubles en propriété, ainsi que de la location d'espaces sur le marché immobilier.

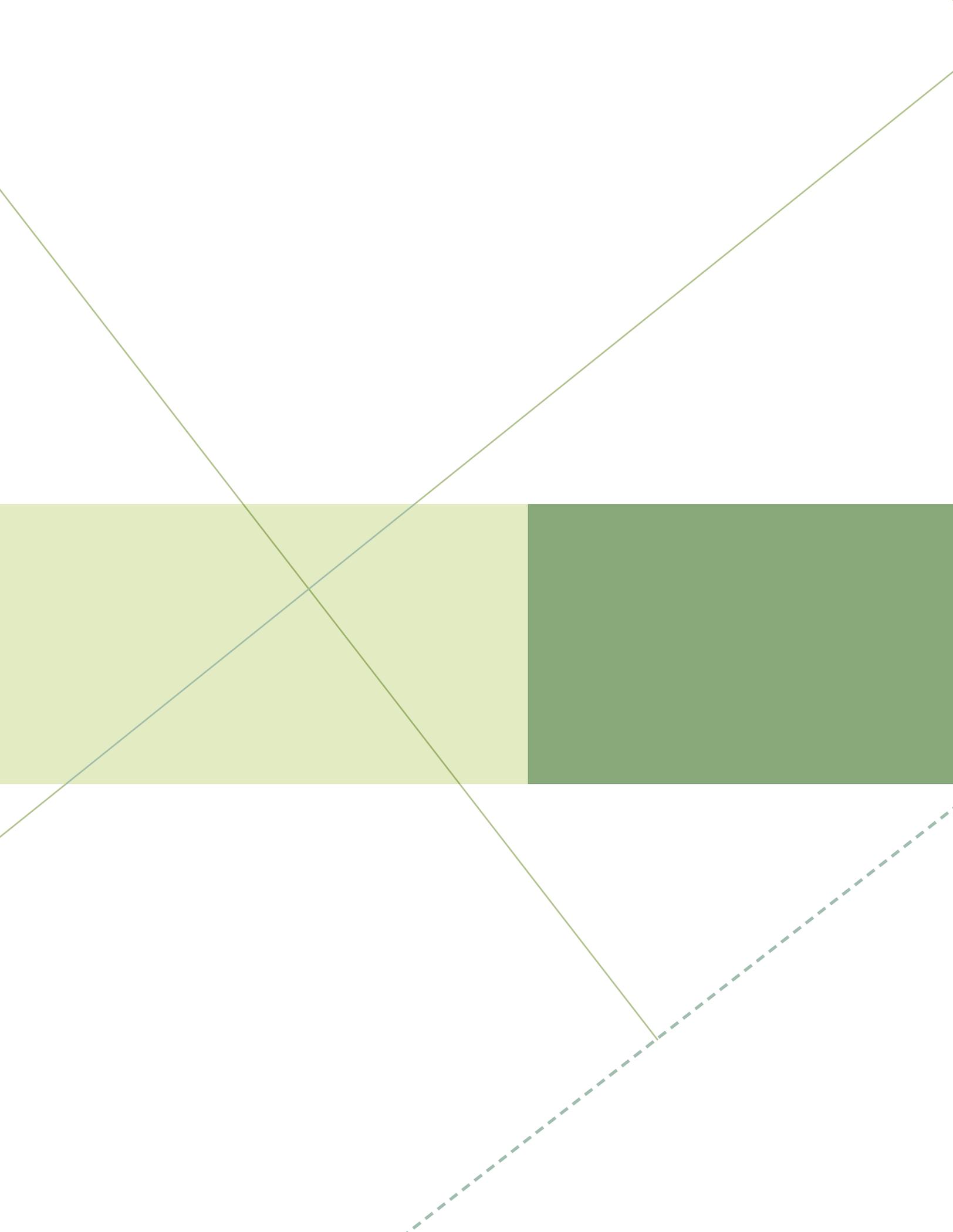
Vice-présidence principale Planification et Gestion de projets

Composée de deux vice-présidences Gestion de projets (santé et services sociaux ainsi que ministères et organismes) et de la Direction générale Expertise, la Vice-présidence principale Planification et Gestion de projets offre aux organismes publics, ainsi qu'à la SQI pour ses propres besoins, l'expertise nécessaire à la planification, à la réalisation et au suivi des projets d'immobilisations.

La Vice-présidence principale Planification et Gestion de projets agit à titre de gestionnaire de projet pour tout projet d'importance de la Société et des ministères et organismes, ainsi que pour tout projet centralisé du réseau de la santé et des services sociaux. Elle agit également à ce titre pour les projets majeurs d'infrastructure d'un organisme public (supérieurs à 50 M\$), à l'exception des projets d'infrastructure routière.



Au 31 mars 2014



01

FAITS
SAILLANTS
DE L'EXERCICE

L'EXERCICE EN BREF

3,1 M
de m²

**Superficie totale
du parc immobilier**

97,8 %

**Taux d'occupation
du parc immobilier**

18,4 G\$

**81 projets de plus
de 5 M\$ EN COURS**
56 projets SQI gestionnaire (3 G\$)
25 projets SQI associée (15,4 G\$)

514,9 M\$

**Investissements en maintien
d'actifs** planifiés pour 2014-2019,
permettant de conserver un état
général conforme aux normes
de l'industrie

9,7 M\$

Diminution des frais financiers

360 M\$

7 256 contrats octroyés

843

Employés présents dans
l'ensemble de la province

10,6 %

**Réduction de la consommation
d'énergie** du parc en propriété
par rapport à l'année de référence
2010-2011

26

Certificats BOMA BEST

6

Certifications LEED-NC

**Agrandissement
de l'Hôtel-Dieu
de Lévis**

**Rénovation,
agrandissement
et réaménagement
de l'édifice
l'Atrium, Québec**

**Agrandissement
du Centre
des congrès
de Québec**

**Construction
d'un poste
de la Sûreté
du Québec,
Sainte-Agathe-
des-Monts**

**Prix Édifice
de l'année
BOMA BEST**

catégorie Édifice
rénové pour
le Complexe
scientifique du
Québec à Québec

UNE ANNÉE CHARNIÈRE

La création de la Société québécoise des infrastructures va largement au-delà de la simple fusion de deux organisations aux missions distinctes mais complémentaires.

La nouvelle société a en effet vu son portefeuille de projets s'enrichir d'une gamme élargie de dossiers d'investissement de grande envergure, tant dans le secteur immobilier que dans celui des transports. Elle est appelée à jouer un rôle déterminant dans l'application du Plan québécois des infrastructures, à titre de conseiller de l'État sur toute question relative aux projets d'infrastructure publique. Tout en continuant de gérer activement le parc immobilier gouvernemental, elle accompagne désormais les ministères et les organismes publics dans le processus d'acquisition et de disposition d'immeubles. Enfin, en tant qu'expert immobilier du gouvernement du Québec, elle doit voir à établir un centre de documentation des pratiques de gestion de projets.

La Société a dû rapidement déterminer les actions prioritaires à poser afin d'assumer pleinement son mandat élargi et les responsabilités accrues qui en découlent. Il s'est ainsi avéré évident que, pour baliser à moyen et à long terme l'évolution de l'organisation en fonction des attentes qui ont présidé à sa création et des obligations qui lui ont été conférées, une définition structurée des enjeux, des orientations et des cibles de performance s'imposait. La Société a donc entamé, dès les premiers mois de son existence, un processus de planification qui la conduira à diffuser et à mettre en œuvre son premier plan stratégique en janvier 2015.

Par ailleurs, dans la foulée du mandat de prise en charge de l'ensemble des étapes de planification et de réalisation des projets majeurs d'infrastructure, la Société a commencé l'arrimage et la bonification des processus d'affaires des deux organisations fusionnées, en renforçant cette démarche par une approche d'assurance qualité rigoureuse.

Elle a également mis sur pied la Direction générale Expertise afin d'optimiser l'encadrement technique offert aux ministères et aux organismes gouvernementaux pour leurs projets d'aménagement et de construction, depuis les études de faisabilité jusqu'à la livraison des lieux.

De plus, puisque l'amélioration de la reddition de comptes à l'actionnaire constitue un des bénéfices anticipés de la nouvelle organisation, la Société a créé la Direction Intelligence d'affaires, une unité destinée à établir et à présenter au moyen d'un éventail d'indicateurs, un portrait complet de la performance de la Société dans chacun de ses domaines d'affaires.

Enfin, elle a procédé à un redécoupage des territoires des directions immobilières, dont le nombre est passé de 16 à 12. Cette rationalisation vise à améliorer la relation avec la clientèle et à consolider l'expertise en gestion immobilière, particulièrement dans les régions de Québec et de Montréal.

Frédéric Banville, analyste en développement de systèmes à la Direction principale Technologie de l'information



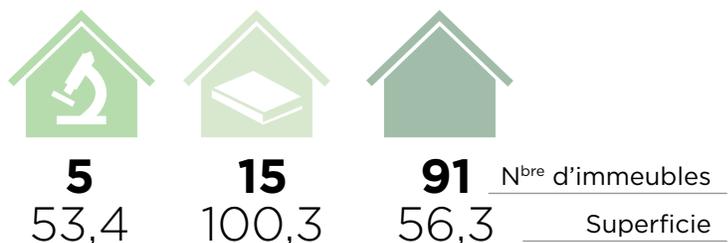
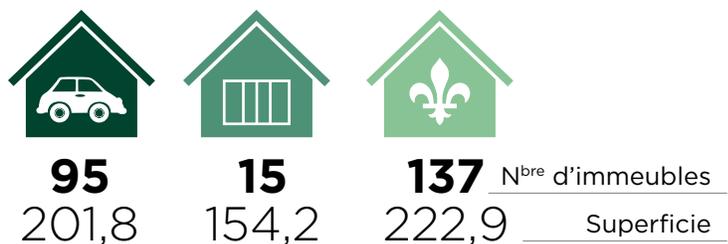
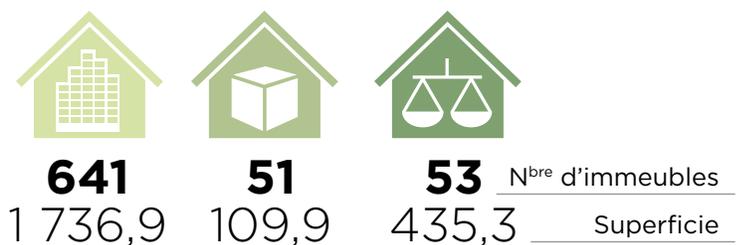
GESTION IMMOBILIÈRE

PARC IMMOBILIER

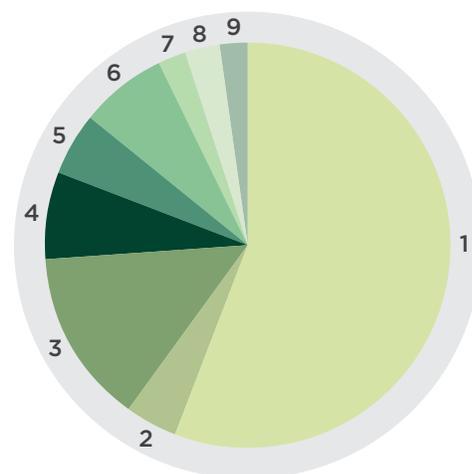
L'UN DES PLUS IMPORTANTS AU QUÉBEC

3 071 049 m²

Superficie totale du parc immobilier de la Société québécoise des infrastructures (propriétés et locations)



Pourcentage de la superficie totale par type d'immeubles



	1. Immeubles de bureaux.....	56 %
	2. Entrepôts.....	4 %
	3. Palais de justice.....	14 %
	4. Centres de transport.....	7 %
	5. Établissements de détention.....	5 %
	6. Postes de la Sûreté du Québec.....	7 %
	7. Laboratoires.....	2 %
	8. Maisons d'enseignement et centres d'archives.....	3 %
	9. Ateliers et autres.....	2 %



Édifice Camille-Laurin, Montréal



Édifice Catherine-De Longpré, Québec



Palais de justice, New Carlisle

	Ensemble du parc immobilier	Immeubles en propriété		Immeubles en location	
	Variation vs 2013*	Superficie (en milliers de m ²)	Nombre	Superficie (en milliers de m ²)	Nombre
Immeubles de bureaux	28,3	500,3	60	1 236,6	581
Entrepôts	1,0	38,7	10	71,2	41
Immeubles spécialisés					
Palais de justice	0,1	427,9	43	7,4	10
Centres de transport	2,6	201,7	94	0,1	1
Établissements de détention	0	154,1	14	0,1	1
Postes de la Sûreté du Québec	0,4	171,0	73	51,9	64
Laboratoires	0	52,0	4	1,4	1
Maisons d'enseignement et centres d'archives	1,1	66,5	9	33,8	6
Ateliers et autres	-0,2	33,4	50	22,9	41
Total	33,3	1 645,6	357	1 425,4	746

* La comparaison des données de l'exercice avec celles publiées dans le rapport annuel 2012-2013 peut comporter de légers écarts en raison d'une correction rétroactive au 4 avril 2013.

53,6 %

DES SUPERFICIES
EN PROPRIÉTÉ

SUPERFICIES LOCATIVES - PROPRIÉTÉS ET LOCATIONS

(EN MILLIERS DE MÈTRES CARRÉS AU 31 MARS)

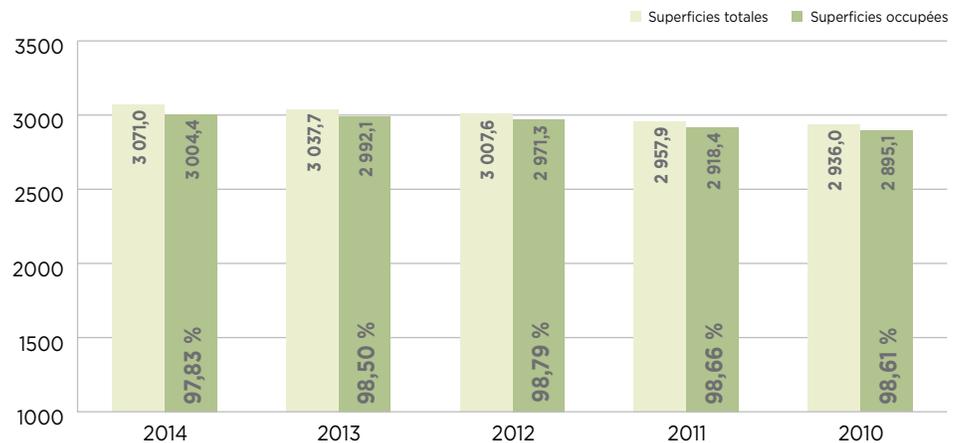


97,83 %

UNE OCCUPATION
OPTIMALE DU
PARC IMMOBILIER

SUPERFICIES VS OCCUPATION*

(EN MILLIERS DE MÈTRES CARRÉS AU 31 MARS)



* Excluant les superficies en rénovation

Des investissements constants pour entretenir le patrimoine immobilier

Sommaire des investissements en maintien d'actifs et en amélioration des immeubles en propriété – Plan d'immobilisation 2014-2019

Vocation	Nombre d'immeubles ¹	Âge apparent moyen ²	Valeur de remplacement estimée ³ (millions \$)	Réparations majeures ⁴		Améliorations ⁵	
				Déficit d'entretien (millions \$)	Indice de vétusté physique (%)	Déficit fonctionnel (millions \$)	Indice de vétusté fonctionnelle (%)
Immeubles de bureaux	58	35	2 199,3	147,3	6,7	62,0	2,8
Entrepôts	10	39	58,0	2,6	4,5	4,7	8,1
Palais de justice	43	34	2 160,1	89,1	4,1	30,2	1,4
Centres de transport	90	34	326,5	20,8	6,4	10,3	3,1
Établissements de détention	12	30	1 029,0	96,1	9,3	8,9	0,9
Postes de la Sûreté du Québec	73	21	734,5	22,1	3,0	4,7	0,6
Laboratoires	4	31	266,5	5,7	2,1	3,0	1,1
Autres⁶	43	23	74,9	2,7	3,5	1,2	1,6
Maisons d'enseignement et centres d'archives	8	30	102,8	3,1	3,0	0,4	0,4
Global SQI	341	31	6 951,6	389,5	5,6	125,4	1,8

1. **Exclut les immeubles sans valeur de remplacement, dont 16 à valeur nulle** : immeubles excédentaires, en vente et en construction, infrastructures telles que stationnements, tunnel, station de pompage et chaufferie.

2. **Âge apparent (ou effectif)** : âge attribuable à un bâtiment en fonction des caractéristiques architecturales et fonctionnelles typiques d'une époque et de l'état d'entretien propre à cette catégorie de bâtiments au moment de l'évaluation.

3. **Valeur de remplacement estimée (2013)** : estimation du coût moyen de construction, d'aménagement des bâtiments, des terrains et des infrastructures (excluant les coûts liés à l'acquisition du terrain) à une date donnée selon les méthodes de construction actuelles pour différentes qualités et localisations partout au Québec. Cette estimation est fondée sur l'approche *Maestro*, sur le manuel d'évaluation *Marshall and Swift*, ainsi que sur l'historique des projets antérieurs réalisés par la SQI.

4. **Réparations majeures (maintien d'actifs)** : investissements requis afin de réparer ou de réhabiliter un système ou un équipement pour assurer son fonctionnement normal selon l'usage prévu. Le remplacement d'un équipement qui a atteint la fin de sa vie utile par un équipement de capacité supérieure fait partie des investissements de réparations majeures.

Déficit d'entretien : somme de tous les coûts prévus sur la période 2014-2019 pour les projets de réparations majeures que la SQI doit réaliser dans cet immeuble, à court et à moyen termes.

Indice de vétusté physique : pourcentage obtenu en divisant le déficit d'entretien de cet immeuble par sa valeur de remplacement estimée.

5. **Améliorations** : travaux effectués pour adapter les installations existantes aux nouveaux besoins, aux nouvelles technologies ou à de nouvelles vocations.

Déficit fonctionnel : somme de tous les coûts prévus sur la période 2014-2019 pour les projets d'amélioration que la SQI doit réaliser dans cet immeuble, à court et à moyen termes.

Indice de vétusté fonctionnelle : pourcentage obtenu en divisant le déficit fonctionnel d'un immeuble par sa valeur de remplacement estimée.

6. **Autres** : résidences, centres d'accueil touristique, ateliers, etc.

GESTION DE PROJETS

PRINCIPAUX PROJETS LIVRÉS

Clientèle ministères et organismes

Rénovation, agrandissement et réaménagement de l'édifice l'Atrium, Québec (69,3 M\$)

Agrandissement du Centre des congrès de Québec (via la galerie commerciale) (30,3 M\$)

Construction du centre des opérations du ministère des Transports et du Centre de gestion de l'équipement roulant Turcot, Montréal (20,5 M\$)

Réaménagement du centre de services du ministère des Transports, Amos (7,4 M\$)

Construction du poste de la Sûreté du Québec, Sainte-Agathe-des-Monts (6,2 M\$)

Construction du poste de la Sûreté du Québec, Ville-Marie (5,5 M\$)

Clientèle santé et services sociaux

Agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Lévis (42,8 M\$)

Construction d'un CHSLD/CLSC, Lévis (33,6 M\$)

Disposition des bâtiments excédentaires du Complexe hospitalier Saint-Julien, Saint-Ferdinand (19,7 M\$)

Construction du nouveau CLSC de Benny Farm, Montréal (18,8 M\$)

Construction du nouveau CHSLD du Cap, Shawville (18,1 M\$)

Réaménagement de certains secteurs de l'Hôpital Fleurimont, Sherbrooke (8,9 M\$)

Centre des congrès, Québec

Photo : CCG

Chambre hyperbare, Hôtel-Dieu, Lévis

PORTEFEUILLE DE PROJETS

81

Projets en planification ou en réalisation pour une valeur totale de

18,4 G\$

SQI GESTIONNAIRE*

56 PROJETS
(DE PLUS DE 5 M\$)

2 979,9 M\$

SQI ASSOCIÉE**

25 PROJETS
(DE PLUS DE 50 M\$)

15 434,7 M\$

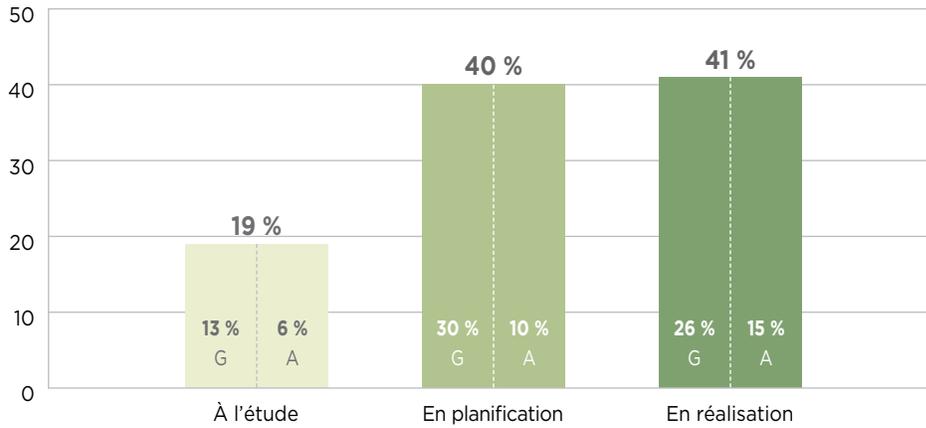
RÉPARTITION PAR SECTEURS

350,2 M\$	MUNICIPAL ET AUTRES	908,1 M\$
13,1 M\$	ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	430,7 M\$
720,4 M\$	JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	—
—	TRANSPORTS	7 094,2 M\$
1 736,3 M\$	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	6 898,3 M\$
159,9 M\$	CULTURE	103,4 M\$

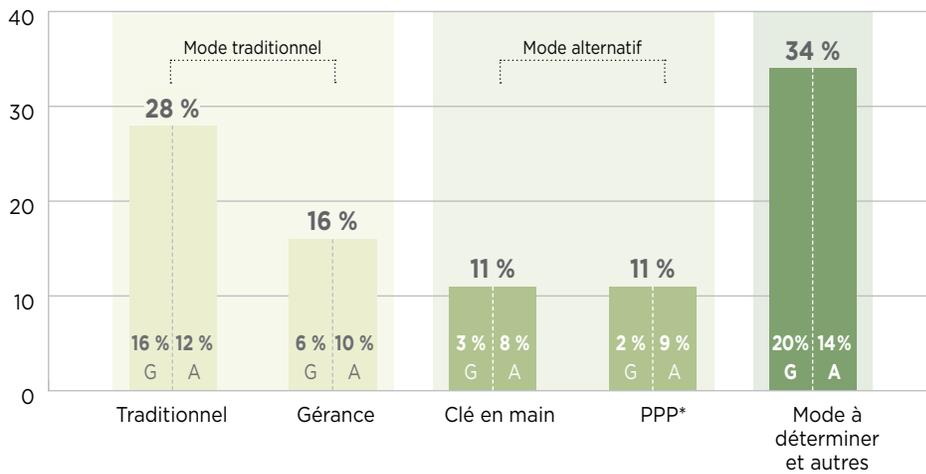
* Gestionnaire : la responsabilité de la Société consiste à prendre en charge le développement d'un projet d'infrastructure publique de sa planification jusqu'à sa clôture.

** Associée : le rôle de la Société consiste à accompagner l'organisme public dans la planification et le suivi d'un projet d'infrastructure majeur (> 50 M\$).

RÉPARTITION DES PROJETS PAR ÉTAPE¹



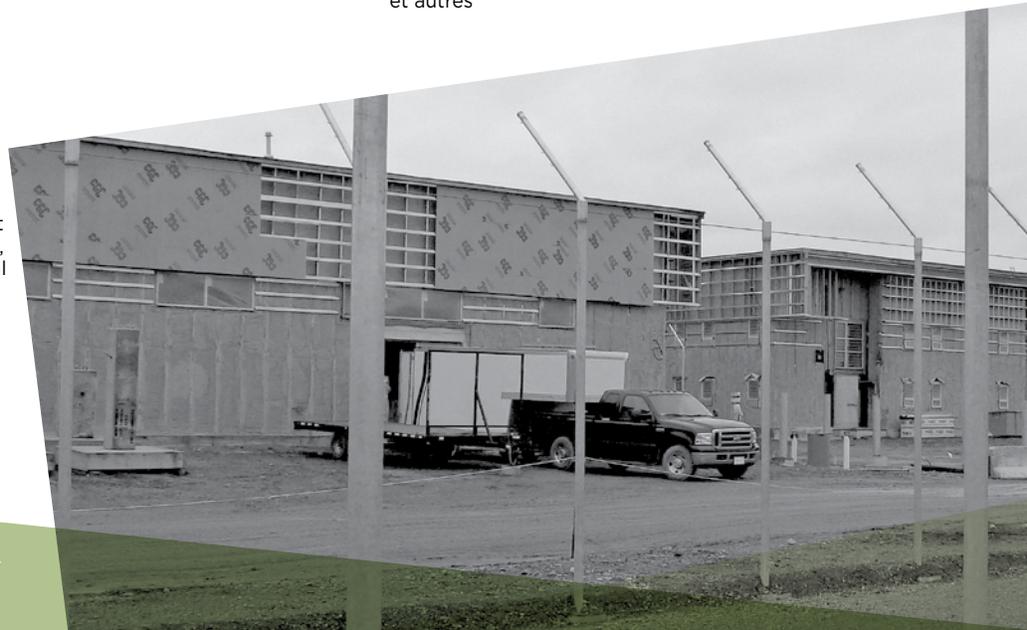
RÉPARTITION DES PROJETS PAR MODE DE RÉALISATION¹ (PROJETS DE PLUS DE 50 M\$ UNIQUEMENT)



* PPP : partenariat public-privé.

1. G : Gestionnaire
A : Associée

Établissement
de détention,
Roberval



QUELQUES PROJETS EN COURS

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

- Coût estimé : 27 M\$
- Livraison prévue : hiver 2016

Ce projet consiste en l'agrandissement de l'institut par l'ajout de deux ailes (superficie totale de 6 200 m²) ainsi qu'au réaménagement des espaces (superficie de 1 385 m²) dans le bâtiment existant. Il prévoit également l'installation de systèmes de ventilation et de climatisation dans tous les secteurs qui ne sont pas encore desservis par de tels systèmes.

Établissement de détention de Roberval

- Coût estimé : 115 M\$
- Livraison prévue : hiver 2015

Le projet consiste à construire un nouvel établissement de détention d'une superficie de quelque 16 000 m², comportant 180 cellules et 30 lits répartis dans trois dortoirs. Les nouvelles installations remplaceront les établissements actuels de Saguenay (arrondissement de Chicoutimi) et de Roberval.

Agrandissement et réaménagement de l'Hôpital du Haut-Richelieu

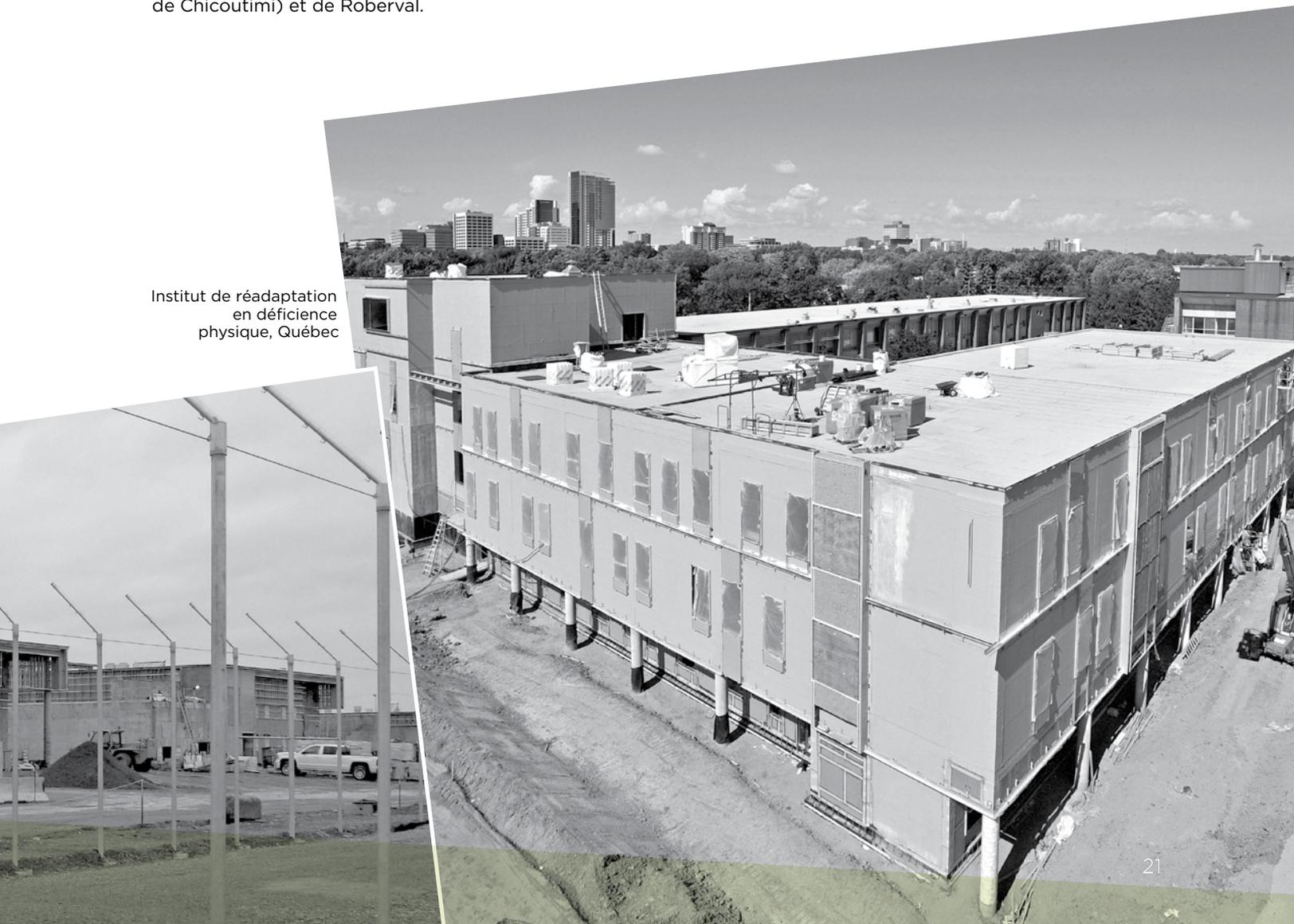
- Coût estimé : 106 M\$
- Livraison prévue : printemps 2017

Les travaux concernent principalement la construction d'une aile sur quatre niveaux et le réaménagement de surfaces existantes (superficie totale de 16 059 m²).

Les bénéfices attendus de ce projet sont les suivants :

- augmentation de la capacité d'accueil (plus de civières)
- diminution du risque de contamination croisée
- optimisation de la circulation
- espaces de travail plus fonctionnels

Institut de réadaptation en déficience physique, Québec



CLIENTS

48 541

Demandes traitées par le centre d'appels
(propriétés et locations : 44 970 pour
2012-2013 et 42 396 pour 2011-2012)

93,7 %

**Taux de satisfaction des clients à
l'égard du traitement des demandes
de service** (propriétés et locations,
au 28 février 2014)

LE CENTRE D'APPELS, ENCORE PLUS EFFICACE !

Accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, le centre d'appels permet d'établir un contact direct avec les clients et assure une réponse immédiate aux demandes de service formulées par les occupants relativement aux conditions de confort, à l'entretien et à la sécurité, et ce, tant pour les immeubles en propriété que pour ceux en location (1 877 747-9911).

SUIVI EN LIGNE DU TRAITEMENT DES DEMANDES

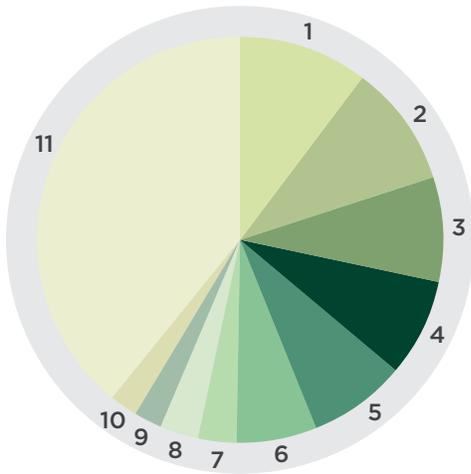
Depuis l'implantation de la nouvelle interface informatique de gestion des demandes de service en février 2014, les clients peuvent suivre en ligne le traitement de leurs demandes.

Une ligne téléphonique pour recevoir les plaintes est également disponible pour tous les utilisateurs de nos édifices (418 644-4542). Seulement 54 plaintes ont nécessité une intervention, lesquelles touchaient principalement le confort des espaces de travail et l'entretien ménager.

Alain Bourgeois, ingénieur
à la Direction Expertise technique
et Estimation



Répartition des superficies locatives par client



①	Ministère de la Justice	10,3 %	⑦	Centre de services partagés du Québec	3,2 %
②	Revenu Québec	9,8 %	⑧	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	3,1 %
③	Ministère des Transports	8,3 %	⑨	Ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	2,1 %
④	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	7,9 %	⑩	Espaces vacants et en rénovation	2,2 %
⑤	Sûreté du Québec	7,8 %	⑪	Autres	39,1 %
⑥	Ministère de la Sécurité publique - Détention	6,2 %			

Perspective du nouveau pavillon à l'École nationale de police du Québec, Nicolet



RESSOURCES HUMAINES

RENFORCER L'EXPERTISE ET FAVORISER UNE UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES

UNE STRATÉGIE D'ATTRACTION PROACTIVE

Dans un marché du travail très concurrentiel, et dans une perspective de renouvellement du personnel, multiplier les initiatives afin de recruter les meilleurs talents, en particulier dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie.

RETENIR NOS TALENTS

Mieux connaître les enjeux de la fidélisation du personnel et identifier des solutions par la mise en place de lieux d'échange et de discussion entre les autorités de la Société, les jeunes, les cadres de premier niveau et les représentants syndicaux.

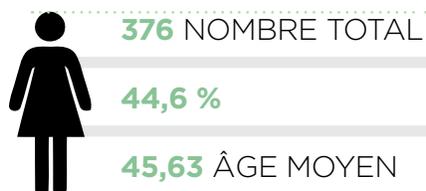
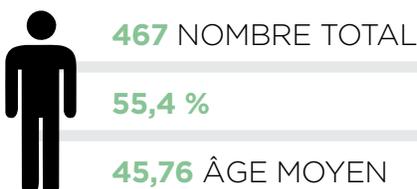
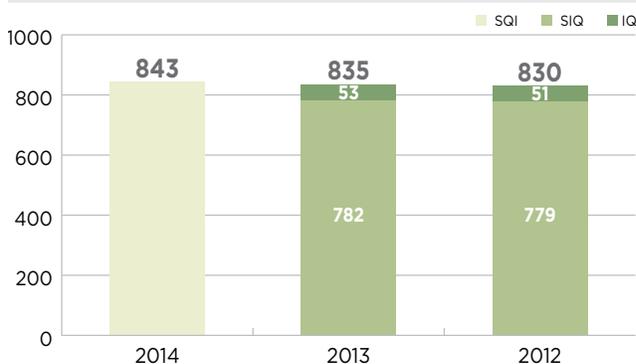
94,9%

TAUX DE RÉTENTION DU PERSONNEL
(PERSONNEL EN EMPLOI MOINS DÉMISSIONS)

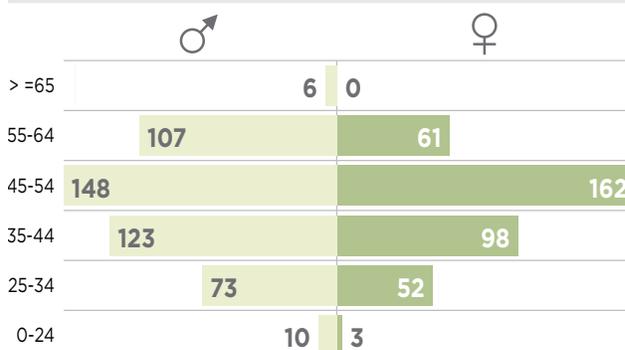
2,35%

Investissement en formation (pourcentage de la masse salariale) visant notamment l'intégration et le développement du personnel au regard des emplois et des changements apportés aux processus en place, en plus de soutenir les objectifs organisationnels. Cela représente plus de 14 000 heures de formation à 681 employés.

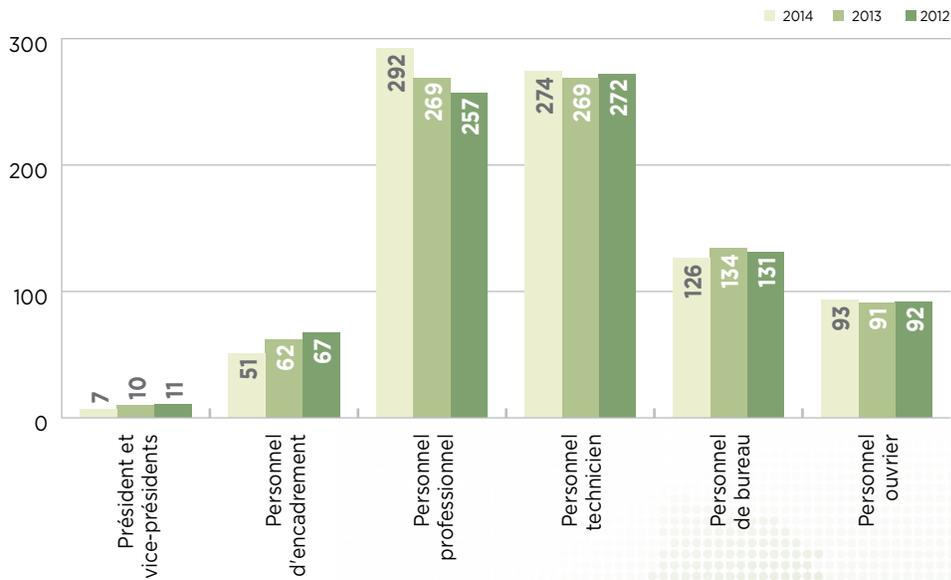
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF à la suite de la fusion de la SIQ avec IQ (AU 31 MARS)



PYRAMIDE D'ÂGE DU PERSONNEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL (AU 31 MARS)



EFFECTIF TOTAL PAR CATÉGORIE (AU 31 MARS)



DES ÉQUIPES PRÉSENTES DANS TOUT LE TERRITOIRE

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
DES EFFECTIFS

OUEST
6,3%

EST
6,5%

MONTRÉAL
28,4%

QUÉBEC
58,8%

CONTRATS ET BAUX

CONTRATS

UN DES PLUS IMPORTANTS DONNEURS D'OUVRAGE

Compte tenu de l'importance névralgique de la gestion contractuelle, la Société assure une mise en œuvre rigoureuse des nouvelles lois et des meilleures pratiques pour l'acquisition de biens et de services de qualité, et ce, selon un juste prix. Elle applique les mesures nécessaires pour assurer le respect des principes établis, notamment la transparence, le traitement intègre et équitable des concurrents, l'accessibilité et l'intégrité des concurrents.

7 256*

Contrats de travaux de construction, de services professionnels, de services de nature technique et d'approvisionnement octroyés en 2013-2014 par la Société, pour une valeur totale de près de 360 M\$ (auxquels s'ajoute une entente conclue en partenariat public-privé d'un montant de près de 412 M\$). De ce nombre, 1 471 contrats de plus de 10 000 \$ représentent près de 95 % de la valeur totale (341,7 M\$).

* Ce chiffre n'inclut pas les contrats de moins de 1 000 \$ ni les contrats conclus avec un autre organisme public.

Plus de
78 %

Proportion de la valeur totale des contrats octroyés à la suite d'un processus d'appel d'offres public. Les autres contrats sont répartis en appels d'offres sur invitation (4 %) et en contrats de gré à gré (18 %).

2 780

Entrepreneurs, prestataires de services et fournisseurs différents, ce qui témoigne d'une saine concurrence et d'une alternance des contractants.

BAUX

931

Au cours de l'exercice financier, la SQI a dépensé 327 M\$ en loyer et taxes, pour 931 baux. Elle est l'un des plus grands propriétaires immobiliers et l'un des plus importants locataires institutionnels du Québec. Les loyers et taxes d'affaires sur location ont augmenté de 10,5 %, principalement en raison de nouveaux baux et d'expansions, de rétrocessions ou annulations de baux, ainsi que d'ajustements de taxes et frais d'exploitation (le tout pour un total d'environ 31 M\$).

Le taux moyen au mètre carré des baux pour l'exercice est d'environ 216 \$ pour une superficie locative de 1,4 million de mètres carrés.

Valeur des contrats octroyés en 2013-2014*

(en milliers de dollars)

	Clientèle ministères et organismes		Clientèle santé et services sociaux		Total***	
	Valeur des contrats	Nombre de contrats	Valeur des contrats	Nombre de contrats	Valeur des contrats	Nombre de contrats
1 Architectes / ingénieurs	22 272,7	702	18 558,7	42	40 831,4	744
2 Autres services professionnels	16 476,5	421	2 956,3	58	19 432,8	479
3 Travaux de construction	218 974,8**	4 183	38 882,4	18	257 857,2	4 201
4 Services de nature technique	34 181,3	1 148	41,8	2	34 223,1	1 150
5 Approvisionnement	4 910,8	681	4,3	1	4 915,1	682
Total	296 816,1**	7 135	60 443,5	121	357 259,6	7 256

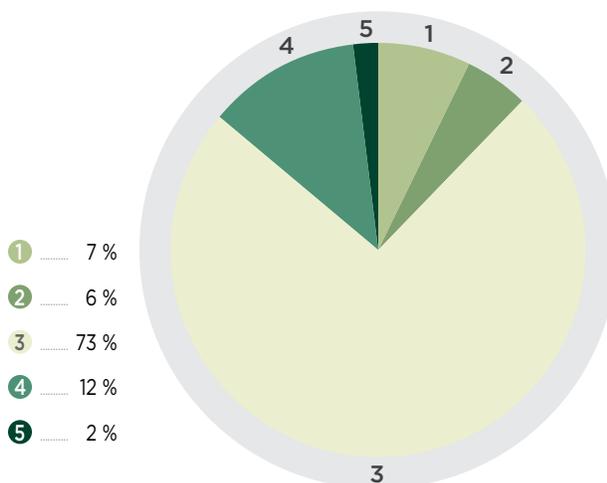
* Les chiffres indiqués dans ce tableau et dans les graphiques ci-dessous excluent les contrats inférieurs à 1 000 \$ ainsi que les contrats conclus avec un autre organisme public.

** À ces contrats doit être ajoutée une entente conclue en partenariat public-privé de 411,9 M\$ pour la construction d'un nouvel établissement de détention à Sorel-Tracy.

*** Le total ne comprend pas une somme de 2,6 M\$ octroyés à travers 20 contrats de services professionnels pour des projets stratégiques en transport.

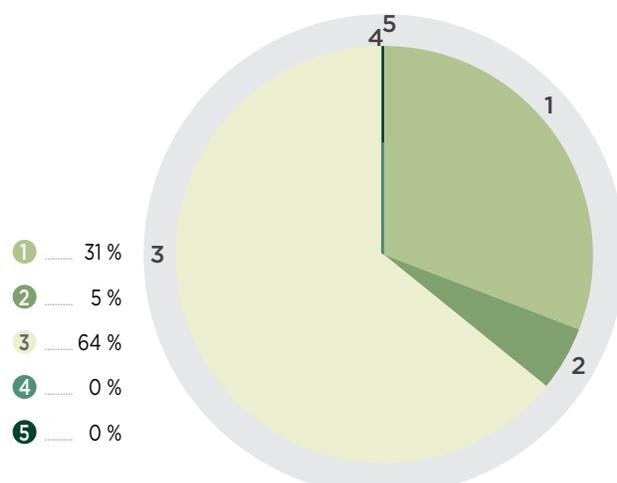
Valeur des contrats octroyés par nature de contrats

Clientèle ministères et organismes



Valeur des contrats octroyés par nature de contrats

Clientèle santé et services sociaux



RESSOURCES INFORMATIONNELLES

MODERNISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le **Programme Évolution des services d'affaires (PÉSA)**, réalisé en six phases, vise à mettre à la disposition du personnel de la Société des applications intégrées de l'information qui permettent de supporter et d'uniformiser les processus d'affaires et ainsi, d'améliorer la productivité, de s'adapter à la complexité grandissante des obligations de reddition de comptes et d'optimiser les investissements dans le renouvellement technologique.

À la suite de sa création, la Société québécoise des infrastructures a poursuivi son projet de modernisation des technologies de l'information en se concentrant sur ses services d'affaires (produits et services) et sur la réingénierie des processus administratifs. **S'inspirant de la tendance mondiale de l'architecture orientée vers les services**, le PÉSA permet de soutenir cette modernisation.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2013-2014

(en milliers de dollars)

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice	Écart
Projets en développement	8 500,1	3 535,2	4 964,9 ¹
Autres activités (continuité et encadrement)	8 687,3	8 415,5	271,8
Total	17 187,4	11 950,7	5 236,7

1. L'écart pour les projets en développement est notamment dû au report aux années subséquentes de cinq projets dont la réalisation était prévue en 2013-2014.

La **stratégie de développement Agile**, qui encadre le processus de réalisation du PÉSA, privilégie un développement des fonctionnalités basé sur la priorisation des besoins d'affaires. Elle permet d'établir un lien collaboratif entre les utilisateurs et les intervenants en technologies de l'information afin d'assurer un meilleur contrôle des paramètres du programme, soit la portée, le budget et l'échéancier.

Projets réalisés lors de la phase 3 du PÉSA :

- parc immobilier
- projets standards
- gestion contractuelle
- gestion financière

Projets en cours pour la phase 4 du PÉSA (16 mois) :

- gestion des demandes clients
- gestion des espaces
- ententes d'occupation
- projets d'aménagement
- contrats de location
- gestion financière (suite)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE ENTREPRISE ÉCORESPONSABLE

- **EXEMPLAIRE** dans l'exercice de ses activités de construction et d'exploitation d'immeubles qui ont des répercussions dans toutes les régions du Québec, ainsi que sur la qualité de vie de sa clientèle, de son personnel et des citoyens qui fréquentent ses immeubles.
- **LEADER** en tant que donneur d'ouvrage et de locataire institutionnel, la Société exerce un pouvoir d'influence sur l'industrie immobilière et sur le secteur de la construction.
- **IMPLIQUÉE** dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, la construction durable, la gestion immobilière responsable, les programmes de recyclage et de récupération, l'usage du bois dans la construction institutionnelle de même que dans la contribution à la conservation du patrimoine culturel sous sa responsabilité.

La plupart de ces initiatives sont inscrites au Plan d'action de développement durable de la Société et dans sa politique de développement durable.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Diminution de 10,6 % au 31 mars 2014 de la consommation énergétique du parc immobilier en propriété par rapport à l'année de référence 2010-2011 (cible de réduction de 3 %). Consommation de l'année courante (1 083 mégajoules équivalents par mètre carré) en augmentation de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent (1 045 mégajoules au 31 mars 2013), en raison d'une saison hivernale particulièrement froide.

- 10,6 %

Augmentation des émissions de GES de 3 839 tonnes par rapport à l'année précédente, soit 2,0 % (674 tonnes) par rapport à l'année de référence 2010-2011 (cible de réduction de 4 %) et 22 % par rapport à l'année 2012-2013 (6 067 tonnes). Cette hausse s'explique principalement par l'hiver 2013-2014 inhabituellement froid qui a amené la Société à s'approvisionner davantage en gaz naturel et en huile à chauffage.

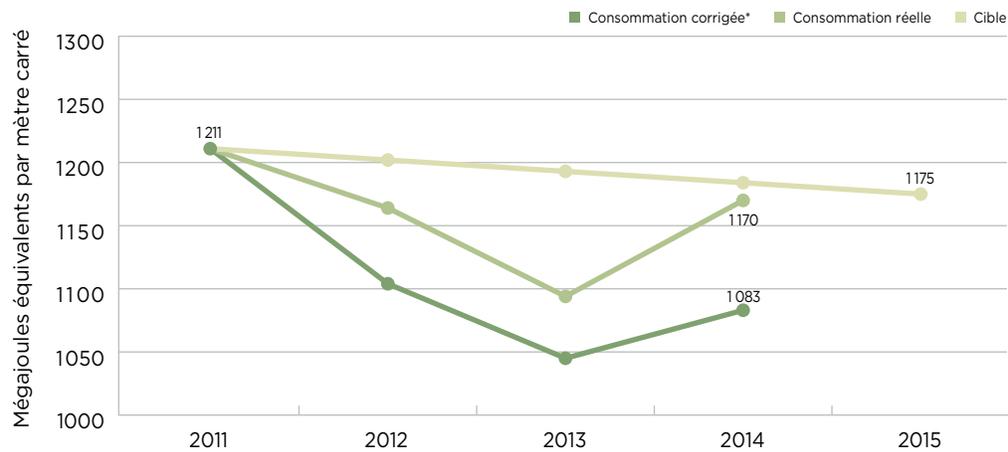
+ 2,0 %

Nombre de projets d'efficacité énergétique complétés au cours de l'année qui, en complément des 56 projets terminés lors de l'exercice précédent, contribuent à contenir la hausse de la consommation d'énergie, malgré des températures inhabituellement froides.

66

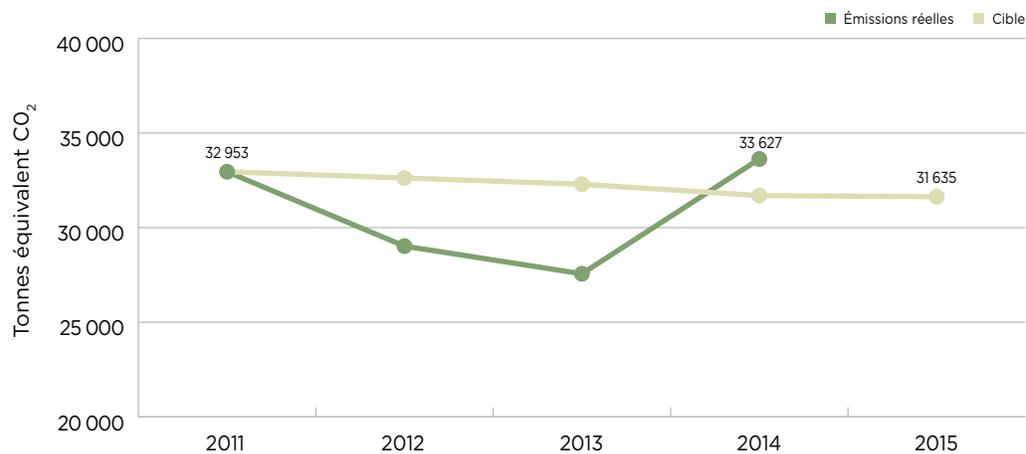
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

(AU 31 MARS)



ÉMISSIONS ANNUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE

(AU 31 MARS)



* En fonction de conditions météorologiques équivalentes à 2010-2011.

CONSTRUCTION DURABLE

Six certifications LEED-NC ont été obtenues pour des projets de la Société, ce qui porte à 12 le nombre de projets certifiés.

Un total de 20 projets (dont 11 terminés) d'une valeur de près de 775 M\$ sont en attente de la certification LEED-NC.

La Société favorise également l'obtention de l'agrément PA LEED (professionnel agréé LEED).

6 CERTIFICATIONS
LEED-NC¹

31 EMPLOYÉS
ACCRÉDITÉS
PA LEED

GESTION IMMOBILIÈRE RESPONSABLE

La Société a obtenu et renouvelé 26 certificats et détient désormais huit certificats BEST de niveau 4. Elle compte maintenant 111 propriétés certifiées – soit 96 % de la superficie totale bâtie de ses immeubles admissibles au programme – ce qui place l'entreprise au premier rang des propriétaires immobiliers publics et privés québécois qui ont adhéré à BEST.

Plus de 150 édifices en propriété participent à la collecte multimatières, tandis que 49 immeubles en propriété et 68 en location adhèrent au programme *VISEZ juste !* de RECYC-QUÉBEC.

111 CERTIFICATIONS
BEST², SOIT 96 %
DES SUPERFICIES
ADMISSIBLES

8 CERTIFICATS BEST
DE NIVEAU 4

UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

La Société a intégré à ses programmes l'étude obligatoire d'une solution structurale et architecturale utilisant le bois. Elle favorise de plus le recours au bois comme matériau de parement extérieur et comme revêtement intérieur lorsque la réglementation le permet et que cette solution se révèle pertinente.

Dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs de la Charte du bois, publiée en avril 2013, la SQI collabore avec Cecobois pour développer un outil qui permettra de déterminer les émissions de GES d'un nouveau bâtiment en fonction des matériaux et des éléments structuraux utilisés.

La Société collabore avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) afin de bénéficier de l'expertise bois du centre de formation continue CESAM. L'UQAC élaborera un plan de formation axé sur la gestion de projets en bois (livraison, assemblage, protection des matériaux) ainsi que sur l'entretien des bâtiments en bois, laquelle sera offerte aux employés de la Société à l'automne 2014.

La SQI est également un membre actif du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité en construction bois.

Enfin, la SQI est membre du comité directeur de la Chaire industrielle de recherche en construction écoresponsable en bois de l'Université Laval.

1. LEED-NC : le programme LEED-NC (*Leadership in Energy and Environmental Design-Nouvelles constructions*) repose sur le respect, tout au long du processus de conception et de réalisation du projet, d'exigences environnementales qui touchent l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur.
2. BEST : le programme de certification environnementale BEST (*Building Environmental Standards*) applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en service de BOMA (*Building Owners and Managers Association*) comprend quatre niveaux de certification établis à partir d'une évaluation de la performance environnementale d'un immeuble au regard de critères tels que l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau potable, la récupération multimatières, la saine gestion des déchets de construction et des produits dangereux, l'utilisation de produits sains et recyclés, ainsi que les mesures sur la qualité de l'environnement intérieur.

68

Bornes de recharge déjà installées dans le parc immobilier de la Société dans le cadre de sa participation à la **Stratégie québécoise d'électrification des transports**.

Adoptée en 2013, cette stratégie s'appuie notamment sur l'exemplarité de l'État dans l'adoption de véhicules électriques et sur le développement de l'infrastructure de recharge. Directement interpellée, la Société est chargée d'installer des bornes de recharge tandis que le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) accompagne les ministères et les organismes, et ce, afin d'assurer l'attribution d'une borne de recharge pour chaque véhicule électrique.

Bornes de recharge, édifice l'Atrium, Québec



Édifice Gérald-Godin, Montréal



PRIX ET MENTIONS

PRIX ÉDIFICE DE L'ANNÉE

Lors du Gala québécois de l'immobilier tenu à Montréal le 30 mai 2013, la SQI a reçu le Prix Édifice de l'année, décerné par l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles (BOMA Québec), catégorie «Immeuble rénové», pour le Complexe scientifique du Québec, un édifice multicloients situé dans le Parc technologique du Québec métropolitain.

Le projet d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes du Complexe visait, entre autres interventions, la réfection majeure de l'enveloppe ainsi que la construction d'un pavillon d'accueil et d'un atrium.

PRIX MÉRITE DE LA SCAV 2013

La Société canadienne d'analyse de la valeur (SCAV) a remis à la Société le Prix mérite de la SCAV 2013 dans la catégorie «Construction». Cette reconnaissance, attribuée dans le cadre de la conférence annuelle de la SCAV, récompense les efforts de l'entreprise et l'encouragement à poursuivre la réalisation systématique d'ateliers d'analyse de la valeur dans ses projets.

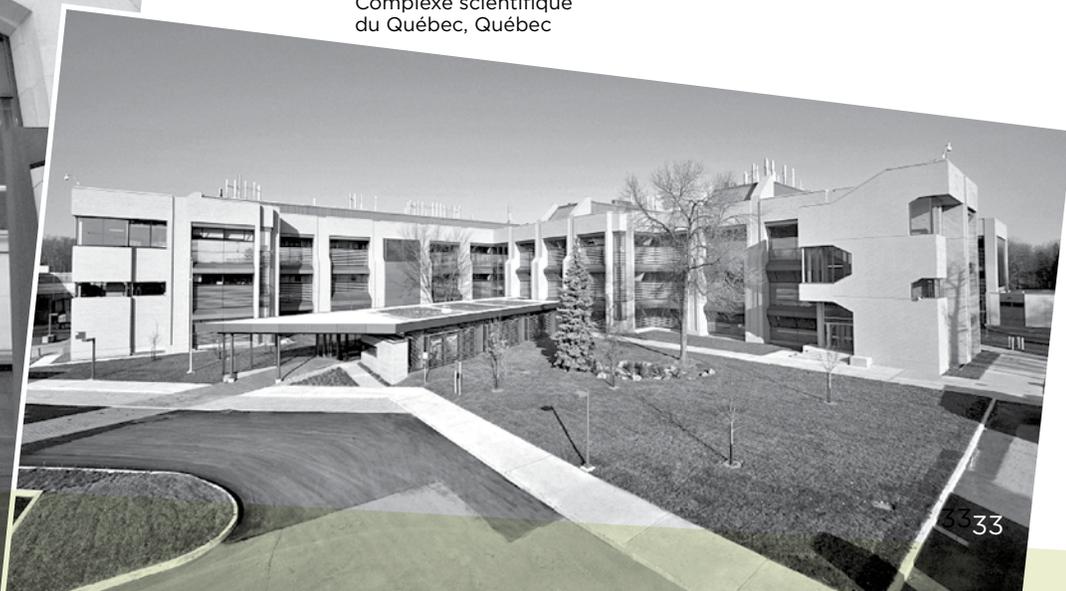
PRIX MÉRITOIRE 2013 DE L'ASSOCIATION CANADIENNE D'EXPERTS-CONSEILS EN PATRIMOINE

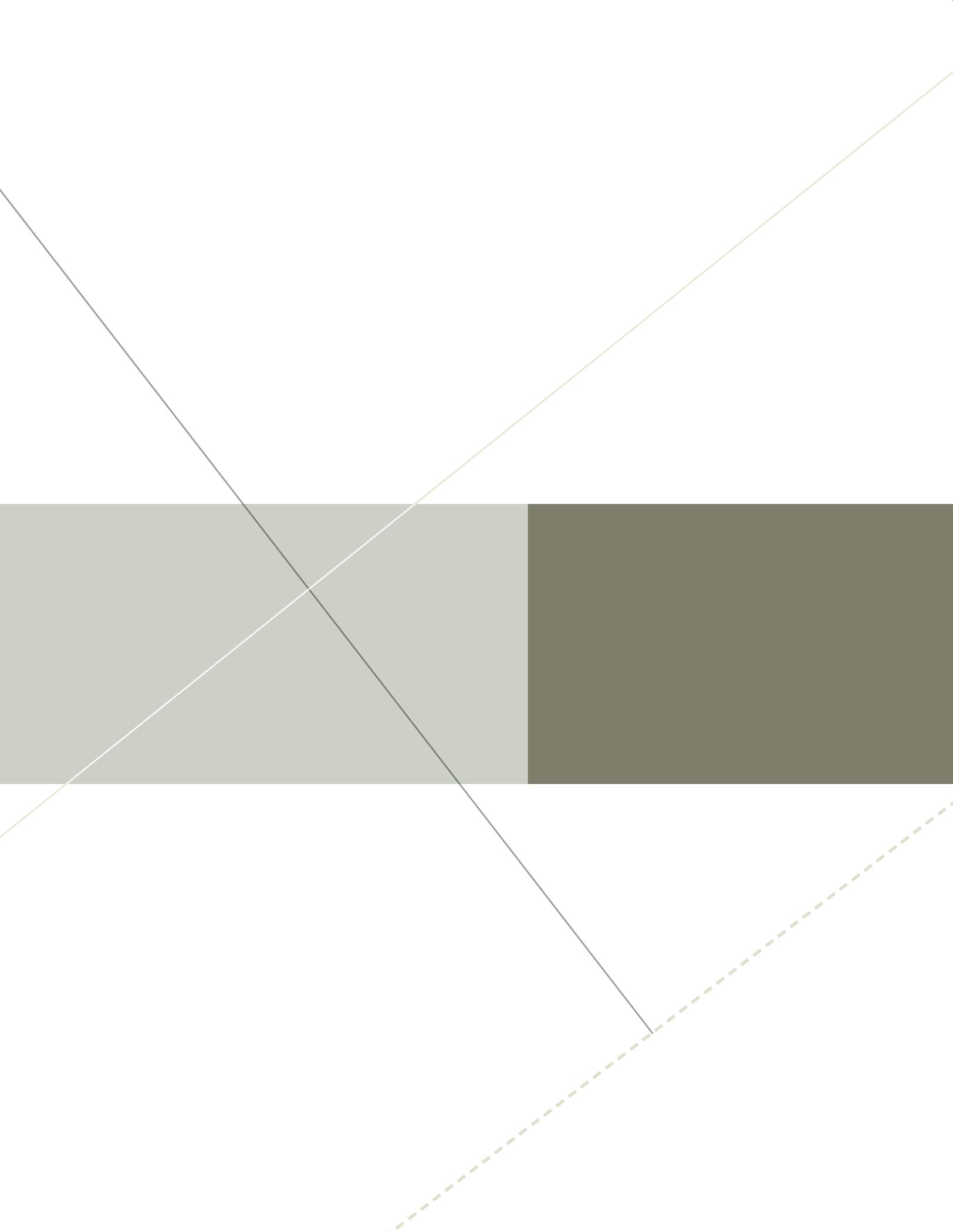
Le projet de restauration de l'oriel (une immense fenêtre ornée de bronze qui se déploie sur deux étages) de l'édifice Gérald-Godin, situé au 360, rue McGill, à Montréal, a valu à la Société, en octobre 2013, un prix méritoire de l'Association canadienne d'experts-conseils en patrimoine (ACECP).

Cette distinction vise à récompenser les techniques et les principes de conservation exceptionnels au chapitre de la restauration d'un bâtiment ou d'un ensemble. Pour être admissibles, les travaux de conservation doivent être conformes aux normes de Parcs Canada et aux lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, des principes de pratiques exemplaires en matière de conservation.



Complexe scientifique
du Québec, Québec





The background features a white space with two diagonal lines: a solid grey line from the top-left to the bottom-right, and a dashed grey line from the top-right to the bottom-left. A horizontal bar is positioned across the middle, divided into two sections: a dark olive green section on the left and a lighter olive green section on the right.

02

PERFORMANCE ET
GOUVERNANCE

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

La Société accorde une grande importance à l'utilisation de l'information de gestion dans son processus de décision. Le résultat de certains de ses principaux

indicateurs de performance sont résumés ci-après, et la plupart sont mis en contexte dans d'autres sections du présent document.

Indicateur	Cible	2013-2014	2012-2013	2011-2012	Détails page
Respect des budgets approuvés des projets de la clientèle ministères et organismes ^{1,2}	≤ 0 %	-4,1 %	-4,0 %	-5,6 %	S. O.
Respect des budgets approuvés des projets de la clientèle santé et services sociaux ^{1,2}	≤ 0 %	-18,7 %	-2,1 %	-4,4 %	S. O.
Taux d'occupation des immeubles en propriété et en location	< 2 %	2,2 %	1,5 %	1,2 %	16
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des demandes de service au centre d'appels	> 90 %	93,7 %	91,9 %	91,5 %	22
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des projets d'aménagement réalisés	> 90 %	93 %	93 %	95 %	S. O.
Indice de vétusté physique	5 % - 10 %	5,6 %	5,0 %	5,2 %	17
Indice de vétusté fonctionnelle	< 5 %	1,8 %	1,7 %	2,1 %	17
Ratio d'entretien préventif vs curatif	55 % - 45 %	34 % - 66 %	S. O.	S. O.	S. O.
Investissements en formation	> 1 %	2,35 %	2,32 %	2,81 %	24
Taux de rétention du personnel	> 97 %	94,9 %	96,1 %	94,6 %	24
Réduction de la consommation d'énergie	- 3 % vs 2010-2011	- 10,6 %	- 13,7 %	1,23 %	29

1. Excluant un projet en litige.

2. Un résultat négatif représente le pourcentage d'économie réalisé.

Phany Som, technicienne en administration de projets à la Direction Planification et Analyse financière



ACTIVITÉS ET RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012-2015

La SQI a adopté un plan d'action de développement durable contenant des mesures concrètes qui renforcent la capacité de l'organisation à répondre de façon exemplaire aux défis auxquels elle doit faire face, qu'ils soient environnementaux ou technologiques. Pour la période 2013-2015, la Société a convenu de compléter le Plan d'action de développement durable 2012-2015 (PADD 12-15) amorcé par la Société immobilière du Québec et d'adopter un nouveau plan en 2015, et ce, afin de coïncider avec la publication de la nouvelle Stratégie québécoise de développement durable du gouvernement du Québec. Le PADD 12-15 a été préparé conformément à la *Loi sur le développement durable*.

Dans ce plan, la SQI a choisi de contribuer à huit des 29 objectifs gouvernementaux de la Stratégie. En fonction des lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ceux-ci sont déclinés en huit objectifs organisationnels, lesquels font l'objet de 16 actions contribuant à leur atteinte. Chaque action s'accompagne de gestes, de cibles et d'indicateurs permettant d'en assurer le suivi et d'en mesurer l'évolution. La liste des objectifs gouvernementaux non retenus et l'analyse des éléments de contexte peuvent être consultées dans le PADD 12-15, accessible dans le site Web de la Société.

Pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, des 30 cibles du Plan d'action de développement durable, quatre ont été atteintes, quatre accusent un retard sur l'échéancier prévu, une n'a pas encore été amorcée et 20 sont en cours de mise en œuvre. Le geste 3.1.1, qui visait l'adoption de la norme « Entreprise en santé » est retiré du PADD. La SQI a choisi d'améliorer son programme interne de santé et de bien-être, lequel contient déjà des mesures de sensibilisation, un programme de remboursement des frais d'activité physique, de même qu'un programme d'aide aux employés.

Les actions non entamées ou en retard sur l'échéancier s'expliquent principalement par des délais dans leur mise en œuvre, la réorganisation interne consécutive à la création de la Société, ou par des changements de contexte externe. Lorsque nécessaire, des actions correctives seront entreprises pour viser l'atteinte de ces cibles d'ici la fin de la planification.

Le PADD 12-15 se distingue par plusieurs réalisations au cours de l'exercice. La cible 2.1.2, qui vise l'exécution de projets d'efficacité énergétique innovants, a été atteinte, voire dépassée. Les cibles de certification BEST et LEED, essentielles pour l'organisation, sont en bonne voie d'être atteintes. Cent onze édifices en propriété sont certifiés BOMA BEST (soit 96 % des superficies admissibles) tandis que six nouvelles certifications LEED-NC ont été obtenues.



Sûreté du Québec,
Mascouche

BILAN DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012-2015

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1

Sensibiliser le personnel de la SQI, ses clients et ses partenaires d'affaires au développement durable

ACTION 1.1 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Geste 1.1.1	Poursuivre la campagne de sensibilisation au développement durable auprès du personnel	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013-2014
Cible 1	Former l'ensemble du personnel cible aux principes de développement durable	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Taux de formation du personnel cible		
<i>Commentaires</i>	Une formation sur la prise en compte des principes de développement durable est en élaboration. La formation sera donnée au personnel cible au cours de l'exercice 2014-2015.		
Cible 2	Améliorer la connaissance en développement durable du personnel d'ici 2014	En cours 54 %	En cours S.O.
<i>Indicateur</i>	Évolution du niveau de connaissance mesurée par sondage en 2012 et en 2014		
<i>Commentaires</i>	Au cours de l'exercice, 86 employés ont suivi la capsule de formation en ligne sur la Démarche québécoise de développement durable. Cette capsule, qui présente également le Plan d'action de développement durable 2012-2015 de la SQI, est désormais incluse au parcours de formation des nouveaux employés. De plus, la sensibilisation au développement durable s'est poursuivie avec la publication régulière d'articles dans l'intranet et dans le journal interne. Un sondage sera effectué auprès des employés de la SQI en 2014-2015 pour mesurer l'évolution du taux de sensibilisation.		
Geste 1.1.2	Favoriser l'accès des employés à l'accréditation LEED PA dans le but de maintenir l'expertise de la SQI en construction durable	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Obtenir 5 nouveaux titres de compétence d'ici le 31 mars 2015	En cours 1 PA LEED	En cours 2 PA LEED
<i>Indicateur</i>	Nombre de titres de compétence LEED obtenus		
<i>Commentaires</i>	Deux professionnels agréés LEED ont été recrutés, ce qui porte à 31 le nombre d'employés accrédités PA LEED ou LEED Green Associate. Quatre formations ont été organisées pour permettre aux PA LEED qui le souhaitent de s'inscrire au nouveau système d'accréditation.		

ACTION 1.2 PROMOUVOIR LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SQI AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

Geste 1.2.1	Réaliser des activités de diffusion des actions de la SQI en développement durable auprès de sa clientèle et d'organisations publiques et privées	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Réaliser au moins 5 activités de diffusion d'ici le 31 mars 2015	En cours 4 activités	Atteinte 1 activité
<i>Indicateur</i>	Nombre d'activités réalisées		
<i>Commentaires</i>	La SQI a présenté sa contribution à la Charte du bois dans le cadre du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité en construction bois.		

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

Développer l'utilisation de technologies écoresponsables en construction et en exploitation d'immeubles

ACTION 2.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES TECHNOLOGIES INNOVATRICES ET DURABLES

Geste 2.1.1	Rendre carboneutre un ou plusieurs édifices de la SQI	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Rendre un immeuble carboneutre d'ici le 31 mars 2014	En cours	En retard
<i>Indicateur</i>	Nombre d'édifices carboneutres		
<i>Commentaires</i>	Le processus d'enregistrement des réductions d'émissions de gaz à effet de serre de 37 997 tonnes équivalent CO ₂ , validées en 2012-2013 par un auditeur externe selon la norme ISO 14064-3 : 2006, est toujours en cours.		
Geste 2.1.2	Réaliser un projet pilote ayant un impact sur la performance énergétique d'un édifice	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Réaliser un projet visant l'utilisation de l'énergie solaire passive ainsi que l'installation de fenêtres à verre photochromique, de systèmes de réfrigération au CO₂ ou d'humidificateurs par atomisation	En cours	Atteinte 2 projets
<i>Indicateur</i>	Nombre de projets réalisés au 31 mars 2015		
<i>Commentaires</i>	Un projet de démonstration d'adaptation aux changements climatiques a été réalisé dans un CHSLD de Gatineau. La fenestration y a été remplacée par du vitrage photochromique et une partie du toit a été transformée en toit vert. La SQI étudie la possibilité de financer un groupe de recherche afin de mesurer et de documenter les résultats obtenus. Dans un autre projet, un mur solaire a été intégré au nouveau centre d'opération du ministère des Transports du complexe Turcot. Par ailleurs, une étude de faisabilité préliminaire a été réalisée en juin 2013, en collaboration avec l'Université Concordia, pour l'installation de panneaux solaires au palais de justice de Montréal. L'Université travaille actuellement à développer un prototype industrialisé.		

ACTION 2.2 APPLIQUER AVEC EXEMPLARITÉ LA STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC

Geste 2.2.1	Privilégier, à l'étape conceptuelle, une solution structurale et architecturale utilisant le bois dans tous les projets de construction en propriété où la réglementation l'autorise et recourir de façon accrue au bois comme matériau d'apparence.	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible 1	Adopter une directive définissant les critères d'utilisation du bois de structure dans les projets de construction d'ici le 31 mars 2013	En retard	En retard
<i>Indicateur</i>	Date d'adoption de la directive		
<i>Commentaires</i>	Une grille d'aide à la décision sur l'utilisation du bois dans les projets de construction est en développement. Cette grille doit permettre de mieux identifier les projets réunissant des conditions favorables à l'utilisation du bois comme matériau de structure ou de parement.		
Cible 2	Augmenter le pourcentage d'utilisation de bois de parement extérieur	En cours	En cours 18,7 %
<i>Indicateur</i>	Superficie en m ² des parements extérieurs en bois des immeubles livrés / superficie de tous les parements extérieurs des immeubles visés / année		
<i>Commentaires</i>	L'outil de mesure a été créé et une première mesure du pourcentage effectuée pour les projets livrés en 2012-2013. Sur les huit projets livrés, cinq étaient admissibles à recevoir des parements extérieurs en bois conformément à la réglementation. Ces cinq projets totalisent 696 m ² de parements en bois sur 3 713 m ² de parements au total, soit 18,7 %. Cette mesure servira de référence pour évaluer la variation de l'utilisation du bois comme matériau d'apparence dans les projets de la SQI.		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

Contribuer à assurer la santé et la sécurité des employés de la SQI et de ses clients occupants sur leur lieu de travail

ACTION 3.1 FORMALISER L'ENGAGEMENT DE LA SQI À AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE SON PERSONNEL

Geste 3.1.1	Adopter la norme «Entreprise en santé»	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Adopter la norme d'ici le 31 mars 2015	En cours	Retiré
<i>Indicateur</i>	Date de délivrance du certificat		
<i>Commentaires</i>	L'action est retirée du Plan d'action de développement durable 2012-2015. La SQI a décidé d'améliorer son programme interne de santé et bien-être, et ce, sans adhérer à un système de certification.		

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé, à la sécurité et à l'environnement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

Réduire l'impact des changements climatiques sur les occupants des immeubles en propriété

ACTION 4.1 METTRE EN PLACE DES MESURES D'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS DES ZONES D'ÎLOT DE CHALEUR EN MILIEU URBAIN

Geste 4.1.1	Réaliser un inventaire des immeubles en propriété se situant dans des zones d'îlot de chaleur en milieu urbain (ICU)	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Réaliser l'inventaire d'ici le 31 mars 2013	Atteinte	
<i>Indicateur</i>	Date de production de l'inventaire		
<i>Commentaires</i>	Cette cible a été atteinte lors de l'exercice précédent.		
Geste 4.1.2	Préparer un plan d'intervention contenant des mesures d'atténuation	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Produire le plan d'intervention d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Date de dépôt du plan d'intervention au comité de direction.		
<i>Commentaires</i>	Un tableau d'aide à l'évaluation des mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains (ICU) et aux changements climatiques est en élaboration. Le document permettra aux directions immobilières d'intégrer des mesures de lutte aux ICU et d'adaptation aux changements climatiques lors de la planification de leurs interventions dans les immeubles de leur parc.		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

Contribuer à l'atteinte des stratégies et des politiques gouvernementales en développement durable

ACTION 5.1 METTRE EN PLACE DES OUTILS D'ORIENTATION ET DE SUIVI DES MESURES ÉCORESPONSABLES

Geste 5.1.1	Implanter un système de gestion environnementale	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Compléter l'implantation du volet administratif et implanter les volets exploitation et gestion de projets du système de gestion environnementale d'ici le 1^{er} octobre 2013	En cours	En retard
<i>Indicateur</i>	Date de mise en place des sections exploitation et gestion de projets		
<i>Commentaires</i>	La procédure de gestion environnementale des activités administratives de la SQI est en cours d'approbation. La procédure concerne l'ensemble des employés et constituera la référence en matière de pratiques environnementales à suivre. L'analyse des impacts environnementaux du volet exploitation est en cours.		
Geste 5.1.2	Organiser des événements écoresponsables conformément aux principes décrits dans le guide des événements écoresponsables produit par le MDDELCC	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Organiser tous les événements corporatifs de la SQI selon des critères écoresponsables	Non débutée	Non débutée
<i>Indicateur</i>	Taux d'événements organisés selon des critères écoresponsables.		
<i>Commentaires</i>	La SQI organise peu d'événements et, à ce jour, n'applique pas de critères écoresponsables. Toutefois, elle tient ses rencontres sur des sites gouvernementaux proches des centres urbains de façon à minimiser les déplacements de son personnel et elle fait appel à des fournisseurs locaux.		

ACTION 5.2 APPLIQUER LES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES IMMEUBLES

Geste 5.2.1	Implanter le programme BEST de BOMA dans les propriétés et les locations	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible 1	100 % des immeubles en propriété enregistrés au programme BEST certifiés niveau 2 ou supérieur au 30 mars 2015, dont 75 % de niveau 3 ou 4	En cours 93 % dont 67 % de 3 et 4	En cours 96 % dont 71 % de 3 et 4
<i>Indicateur</i>	Pourcentage des superficies certifiées et niveaux de certification obtenus		
<i>Commentaires</i>	Au cours de l'exercice, la SQI a obtenu et renouvelé 26 certificats. La Société compte désormais 111 propriétés certifiées, soit 96,2 % de la superficie totale bâtie de ses immeubles admissibles au programme, dont 1,7 % de niveau 1, 23,3 % de niveau 2, et 71,2 % de niveaux 3 et 4.		
Cible 2	100 % des centres de détention soumis à une évaluation environnementale équivalente à BEST d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Pourcentage des superficies évaluées		
<i>Commentaires</i>	Aucun centre de détention n'a fait l'objet d'une évaluation environnementale au cours de l'exercice. Sur 12 centres de détention visés par l'action, cinq doivent être évalués d'ici le 31 mars 2015.		
Cible 3	Tous les édifices admissibles au programme BEST dans lesquels la SQI a conclu un bail de 1 000 m² et plus à la suite d'un appel d'offres lancé après le 1^{er} avril 2012, certifiés BEST-1 au plus tard 18 mois après la conclusion du bail	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre d'édifices en location visés ayant été certifiés		
<i>Commentaires</i>	Un bail correspondant aux critères de la cible a été signé en décembre 2013 pour un espace de bureau de 2 639 m ² situé à Longueuil. L'obligation d'obtenir le certificat BEST-1 est inscrite au bail et l'édifice devra obtenir la certification d'ici juin 2015.		

Geste 5.2.2	Implanter les programmes LEED-NC et CI dans les propriétés et les locations	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible 1	Tous les nouveaux édifices en propriété dont le budget de réalisation est supérieur à 5 M\$ ont fait l'objet d'une demande de certification LEED-NC niveau de base	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre d'édifices en propriété construits ayant été inscrits à la certification LEED-NC niveau de base		
<i>Commentaires</i>	<p>Sur cinq projets correspondant aux critères de la cible, quatre sont inscrits au CBDCA en vue d'une certification LEED-NC.</p> <p>Par ailleurs, en 2013-2014, six certifications LEED-NC ont été obtenues pour des projets de la SQI, ce qui porte à 12 le nombre de projets certifiés. Le pavillon d'accueil du centre de détention de Montréal, le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Argenteuil à Lachute, l'agrandissement du palais de justice de Val-D'Or, et le palais de justice de Cowansville ont obtenu le niveau Certifié, le centre de service du MTQ à Amos le niveau Argent, et le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Mékinac à Saint-Tite le niveau Or.</p> <p>Un total de 20 projets (dont 11 livrés) sont en attente de la certification LEED-NC, pour un montant de près de 775 M\$.</p>		
Cible 2	100 % des projets d'aménagement de plus de 2 000 m² dans les édifices en propriété inscrits à la certification LEED-CI 1.0 niveau de base d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Pourcentage des projets ayant été inscrits à la certification.		
<i>Commentaires</i>	<p>Pour la période 2013-2014, deux projets satisfont aux critères de la cible et n'ont pas encore été inscrits à la certification LEED-CI. Depuis 2009, deux autres projets d'aménagement en propriété ont été inscrits à la certification LEED-CI. Il s'agit du projet de l'édifice l'Atrium à Québec (livré cette année) et du projet d'aménagement du Complexe scientifique du Québec, qui a obtenu la certification LEED-CI niveau Argent au cours de l'exercice 2013-2014.</p>		
Cible 3	100 % des projets d'aménagement de plus de 2 000 m² réalisés dans les immeubles en location dont l'appel d'offres pour un bail de 10 ans et plus a été lancé après le 1^{er} octobre 2012 inscrits à la certification LEED-CI 1.0 d'ici le 1^{er} avril 2015	En cours	En cours 100 %
<i>Indicateur</i>	Pourcentage des projets ayant été inscrits à la certification LEED-CI 1.0		
<i>Commentaires</i>	<p>Un bail correspondant aux critères de la cible a été signé en décembre 2013 pour un espace de bureau. Le projet d'aménagement de 2 639 m² a été inscrit à la certification LEED-CI en mars 2013.</p>		

ACTION 5.3 CONTRIBUTER À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2013-2020

Geste 5.3.1	Réduire la consommation de combustibles fossiles	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Quantité de GES émise par les immeubles en propriété réduite de 4 % au 31 mars 2015 par rapport à l'année de référence 2010-2011	En cours Diminution de 16,4 %	En cours Augmentation de 2,0 %
<i>Indicateur</i>	Pourcentage de réduction des émissions de GES pour l'ensemble des immeubles en propriété		
<i>Commentaires</i>	<p>En 2013-2014, les émissions annuelles de GES du parc immobilier de la SQI ont augmenté de 2 % par rapport à l'année de référence 2010-2011, passant de 32 953 à 33 627 tonnes équivalent CO₂, alors que l'année précédente avait été marquée par une baisse importante des émissions de GES.</p> <p>Cette hausse significative s'explique principalement par l'hiver 2013-2014 inhabituellement froid qui a forcé la SQI à s'alimenter davantage en gaz naturel, voire en huile à chauffage, lors des périodes d'interruption des livraisons de gaz, lesquelles ont été nombreuses. Toutefois, malgré le froid et grâce aux 66 projets d'efficacité énergétique complétés au cours de l'année, auxquels ils faut ajouter 56 projets terminés l'année dernière, la consommation d'énergie normalisée est restée stable, validant les efforts de la SQI en efficacité énergétique.</p>		
Geste 5.3.2	Réaliser un bilan carbone des activités de transport (véhicules SQI + déplacements professionnels) de la SQI.	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Réaliser le bilan d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Date de dépôt du bilan		
<i>Commentaires</i>	<p>Aucune action particulière n'a été entreprise à l'égard de l'action au cours de l'exercice.</p>		

ACTION 5.4 IMPLANTER UN CADRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISPOSITION ÉCORESPONSABLE DES FOURNITURES, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Geste 5.4.1	Adopter un cadre d'approvisionnement et de disposition	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Adopter le cadre d'ici le 1^{er} avril 2014	En cours	En retard
<i>Indicateur</i>	Date d'adoption du cadre		
<i>Commentaires</i>	Aucune action particulière n'a été entreprise à l'égard de l'action au cours de l'exercice.		

ACTION 5.5 FAVORISER LA RÉDUCTION, LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Geste 5.5.1	Améliorer la récupération multimatière dans les propriétés	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Mettre en place des programmes de récupération dans les édifices enregistrés au programme BEST, là où le service est disponible	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre d'immeubles dans lesquels un programme de récupération multimatière est implanté		
<i>Commentaires</i>	Actuellement, 100 % des 111 édifices certifiés BEST ont implanté un programme de récupération multimatière ou un équivalent accepté par BOMA. La mesure finale de l'atteinte de la cible sera effectuée sur le parc certifié BEST au 31 mars 2015. Au total, plus de 150 édifices en propriété bénéficient d'un programme de récupération, tandis que 49 immeubles en propriété et 68 en location adhèrent au programme <i>Visez juste!</i> de Recyc-Québec.		

ACTION 5.6 APPLIQUER DE FAÇON EXEMPLAIRE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Geste 5.6.1	Mettre en place un <i>monitoring</i> de la consommation d'eau potable dans les immeubles en propriété équipés d'un compteur d'eau	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Monitoring en place dans 100 % des édifices où un compteur d'eau est raccordé au contrôle central de l'édifice	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Pourcentage d'immeubles munis d'un compteur d'eau liés à une centrale ayant fait l'objet d'un <i>monitoring</i>		
<i>Commentaires</i>	Aucune action particulière n'a été entreprise à l'égard de l'action au cours de l'exercice.		

Geste 5.6.2	Réaliser des audits de consommation d'eau	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Réaliser six audits de consommation d'eau dans des immeubles en propriété	En cours	En cours 5 audits complétés
<i>Indicateur</i>	Nombre d'audits de consommation d'eau réalisés		
<i>Commentaires</i>	Cinq audits de consommation d'eau ont été réalisés. Ces audits, réalisés dans différentes catégories d'immeubles, permettent d'identifier les postes de consommation d'eau des édifices visés et d'élaborer des pistes d'intervention.		

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisée pour la production et la mise en marché de biens et de services

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6

Améliorer la performance énergétique et réduire la consommation de ressources des nouveaux projets

ACTION 6.1 RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES PROPRIÉTÉS

Geste 6.1.1	Construire les nouvelles propriétés de façon à ce que leur consommation soit de 20 % inférieure au CNÉB 2011 (le Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 contient des exigences minimales pour la conception et la réalisation de bâtiments écoénergétiques)	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Intégrer aux exigences techniques d'ici le 31 mars 2015	Non débutée	En cours
<i>Indicateur</i>	Intégration de la mesure aux exigences techniques		
<i>Commentaires</i>	Un calendrier de travail pour la révision des exigences techniques a été établi. Les exigences techniques seront révisées d'ici décembre 2014.		

ACTION 6.2 AUGMENTER LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION

Geste 6.2.1	Favoriser la récupération des composantes existantes et l'utilisation de matériaux recyclés dans les projets mineurs	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Intégrer la récupération et la réutilisation aux exigences techniques, aux devis types et aux documents d'appel d'offres d'ici le 31 mars 2015	Non débutée	En cours
<i>Indicateur</i>	Date de révision des documents		
<i>Commentaires</i>	Un calendrier de travail pour la révision des exigences techniques a été établi. Les exigences techniques seront révisées d'ici décembre 2014.		

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7

Contribuer à l'amélioration du bilan énergétique en recourant aux énergies renouvelables

ACTION 7.1 FAVORISER LE RECOURS AUX SOURCES D'ÉNERGIE ÉMERGENTES POUR ALIMENTER LE PARC IMMOBILIER

Geste 7.1.1	Réaliser un projet pilote d'utilisation de la biomasse comme source d'énergie principale	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Réaliser un projet d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours
<i>Indicateur</i>	Nombre de projets réalisés		
<i>Commentaires</i>	Un projet pilote d'utilisation de la biomasse est intégré comme source principale de chauffage dans le cadre de la mise aux normes du 335, rue Moreault, à Rimouski. Une étude de faisabilité technique et économique a démontré la pertinence de réaliser ce projet, dont les travaux devraient être complétés en 2016. La chaudière remplacera un système de chauffage au mazout et alimentera à la fois le 337 et le 335, rue Moreault. Le recours à la biomasse permettra une réduction nette des émissions de GES du bâtiment.		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8

Assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine immobilier public

ACTION 8.1 PRÉSERVER ET EXPRIMER LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DES PROPRIÉTÉS

Geste 8.1.1	Compléter le registre des immeubles patrimoniaux	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Compléter le registre d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours 42 %
<i>Indicateur</i>	Date de mise en place du registre		
<i>Commentaires</i>	<p>Soixante-sept bâtiments ont été identifiés pour la première phase de la constitution du registre. Pour ces édifices, la SQI a élaboré une fiche interne en complément des fiches du système PIMIQU (Patrimoine immobilier et immatériel du Québec) du ministère de la Culture et des Communications. La fiche élaborée décrit le bâtiment ainsi que les éléments qui en font la valeur patrimoniale, et établit des lignes directrices encadrant les interventions sur le site. La rédaction de 28 des 67 fiches est complétée.</p> <p>D'ici le 31 mars 2015, les 67 fiches seront complétées, les critères de sélection pour le patrimoine moderne seront déterminés, les fiches du patrimoine moderne seront rédigées et le registre sera publié.</p>		
Geste 8.1.2	Adhérer à l'Agenda 21 de la culture du Québec et organiser des activités de mise en valeur du patrimoine culturel	Résultat 2012 - 2013	Résultat 2013 - 2014
Cible	Adhérer à l'Agenda 21 d'ici le 1^{er} octobre 2012	Atteinte	1 activité
<i>Indicateur</i>	Date d'adhésion		
<i>Commentaires</i>	<p>Après avoir atteint la cible d'adhésion à l'Agenda 21 lors de l'exercice précédent, l'organisation a entamé la réalisation d'activités.</p> <p>Une série d'articles « Raconte-moi cet immeuble » est publiée dans le journal interne <i>Espace public</i> et dans l'intranet. Le premier article, diffusé au cours de l'exercice, présente une personnalité ainsi que l'édifice qui porte aujourd'hui son nom.</p>		

GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

RÈGLES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

La *Loi sur les infrastructures publiques*, prévoit, entre autres, des dispositions en matière de gouvernance. La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* applicable à la Société prévoit également des principes de gouvernance visant à la fois l'efficacité, la transparence et l'imputabilité des composantes de la direction des sociétés d'État.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du conseil

Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité d'administrer la Société et d'en superviser la gestion. Le conseil est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement.

Le conseil doit se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes. Afin de réaliser son mandat, le conseil confie à ses différents comités des responsabilités qui lui incombent.

Composition du conseil

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 11 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général. À l'exception du président du conseil et du président-directeur général, le gouvernement nomme les membres du conseil en fonction des profils de compétences et d'expérience approuvés par le conseil. Huit membres du conseil d'administration sont indépendants au sens de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (voir tableau page 48). Les membres du conseil d'administration sont rémunérés et ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure déterminées par le gouvernement¹ (voir page 51).

1. Décret 1164-2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures, (2013) 145 G.O. II, 5486.

Responsabilités

Le conseil d'administration a notamment les responsabilités suivantes :

En ce qui concerne la planification stratégique :

- [1] Établir les orientations stratégiques de la Société, s'assurer de leur mise en application et adopter le plan stratégique de la Société.
- [2] Approuver le plan d'exploitation et d'immobilisation de la Société en tenant compte du Plan québécois des infrastructures.

En ce qui concerne les ressources humaines et l'évaluation du rendement :

- [1] Approuver les profils de compétences et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil, autres que le président du conseil d'administration et le président-directeur général.
- [2] Approuver les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et ceux applicables au président-directeur général.
- [3] Approuver, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des employés et des gestionnaires nommés par la Société, lorsque ceux-ci ne sont pas assujettis à la *Loi sur la fonction publique*.

En ce qui concerne les questions financières et le contrôle interne :

- [1] Approuver les états financiers et le rapport annuel d'activités de la Société.
- [2] Approuver le budget annuel et le budget d'immobilisation de la Société.
- [3] Prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des systèmes appropriés sont en place afin d'identifier et d'examiner les risques et les occasions d'affaires associés à la conduite des affaires de la Société.
- [4] S'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions.

- [5] Planifier et évaluer l'optimisation des ressources de la Société.
- [6] Évaluer l'intégrité des systèmes de contrôle interne et des contrôles de la divulgation de l'information ainsi que des systèmes d'information.
- [7] Approuver une politique de la divulgation financière.
- [8] Surveiller la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires applicables.
- [9] Déterminer les délégations d'autorité.
- [10] Adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société, incluant l'étalement (*benchmarking*) avec des entreprises similaires; ces mesures sont réalisées tous les trois ans par le Vérificateur général.
- [11] Approuver la programmation annuelle de l'utilisation des sommes consacrées en ressources informationnelles.
- [12] Approuver tout projet en ressources informationnelles.

En ce qui concerne les questions de gouvernance :

- [1] Adopter les règles de gouvernance de la Société.
- [2] Examiner régulièrement les structures et les procédures adoptées en matière de gouvernance, y compris la détermination des décisions qui requièrent l'approbation du conseil.
- [3] Approuver le code d'éthique et de déontologie applicable à ses membres et à ses dirigeants ainsi que le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la Société.

- [4] Approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil ainsi que ceux qui s'appliquent à chaque administrateur, au président du conseil et au président-directeur général.
- [5] Approuver le programme de planification de la relève des dirigeants.
- [6] S'assurer que le comité de gouvernance et d'éthique exerce adéquatement ses fonctions.
- [7] S'assurer que le comité des ressources humaines exerce adéquatement ses fonctions.
- [8] S'assurer que le comité mixte des services à la clientèle exerce adéquatement ses fonctions.

**Sommaire des activités
du conseil d'administration
pour l'exercice 2013-2014**

En 2013-2014, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises, tandis que ses comités ont tenu six réunions au total.

En sus de ses activités récurrentes, le conseil a été sollicité dans le cadre des travaux d'élaboration du plan stratégique et du plan de transformation de la Société. Le conseil d'administration a aussi approuvé la politique de gouvernance de la Société.

Aussi, le conseil a également disposé d'une recommandation du comité des ressources humaines à l'égard de la négociation de convention collective au sein de la Société. Enfin, le conseil a aussi approuvé des projets de règlement concernant le plan d'effectifs de la Société et les conditions de travail de ses employés.

Relevé des présences¹

	Conseil d'administration ²	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité mixte des services à la clientèle	Comité de gouvernance et d'éthique
	4 réunions	2 réunions	2 réunions	1 réunion	1 réunion
Bourdon, Gertrude*	4		2		1
Bourget, Michèle*	4	2			
Charland, Gilbert	4			1	1
D'Amours, Sophie*	4			1	
Fortin, Alain*	4	2			1
Gendron, Yvan*	4	2			
Méhot, Andrée-Lise*	3		1		
Meunier, Luc	4	2	2	1	1
Oudar, Manuelle ³	1				
Thériault, Maude*	3		2		
Turenne, François*	4	2	1	1	1

* Membres indépendants

1. Toutes les absences ont été motivées par les membres

2. Séances ordinaires et extraordinaires

3. Membre nommée le 15 janvier 2014

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mandat du comité

Le comité a pour mandat d'assister le conseil d'administration en matière de saine gouvernance, plus particulièrement au chapitre des contrôles internes, de la communication d'information financière, de la gestion des risques, de l'optimisation des ressources, du respect des lois et des politiques à caractère financier et de la vérification interne.

Composition du comité

Au 31 mars 2014, le comité de vérification est composé de trois membres indépendants et du directeur Audit interne de la Société :

Président | Alain Fortin, FCPA, FCA

Membres | Michèle Bourget, Yvan Gendron et le directeur Audit interne (non votant)

La secrétaire générale adjointe de la Société fait office de secrétaire du comité. Le président-directeur général de la Société et le président du conseil d'administration peuvent assister aux réunions.

Sommaire des activités du comité de vérification réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2014

Le comité de vérification s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice.

À la première rencontre du comité, un rapport sur l'état des finances de la Société a été effectué en raison de la récente fusion de la Société immobilière du Québec avec Infrastructure Québec et de la nécessité de consolider le budget de celles-ci. Au cours de cette rencontre, le comité a aussi rencontré les représentants du Vérificateur général en l'absence des membres de la direction.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a examiné différents rapports produits en 2013 par le Vérificateur général concernant les activités et la gouvernance des parties fusionnantes. Le Plan de vérification interne 2013-2014 a été présenté aux membres du comité de vérification de même que le Plan d'audit 2014-2015 de la Direction Audit interne.

Un suivi des activités de la Direction Audit interne est effectué lors de chaque rencontre.

La création de la Société a nécessité la fusion du budget de fonctionnement et du budget d'immobilisation élaborés par chacune des deux organisations fusionnées. En raison de l'ampleur des opérations comptables et budgétaires nécessaires à la consolidation de ces budgets, leur approbation a été reportée au printemps 2014.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mandat du comité

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'examiner les enjeux, les orientations, les stratégies et les pratiques générales de la Société en matière de gestion des ressources humaines et de formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard.

Composition du comité

Au 31 mars 2014, le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants :

Présidente | Gertrude Bourdon

Membres | Andrée-Lise Méthot et Maude Thériault

La secrétaire générale adjointe de la Société fait office de secrétaire du comité. Le président-directeur général de la Société et le président du conseil d'administration peuvent assister aux réunions.

Sommaire des activités du comité des ressources humaines réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2014

Le comité des ressources humaines s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice.

Il a été consulté dans le cadre de la négociation de convention collective, de la prise de règlements par la Société concernant son plan d'effectifs et des conditions de travail de ses employés et de ses cadres.

Le comité a également été sensibilisé aux enjeux et aux grands dossiers liés aux ressources humaines.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de formuler des recommandations sur toute question relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et, de manière plus générale, de s'assurer que la gouverne de la Société et la conduite des membres du conseil répondent à de hauts standards de transparence, d'intégrité et d'efficacité dans le respect des valeurs organisationnelles et sociétales.

Composition du comité

Au 31 mars 2014, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de quatre membres :

Président | François Turenne

Membres | Gertrude Bourdon, Gilbert Charland et Alain Fortin

La secrétaire générale adjointe de la Société fait office de secrétaire du comité. Le président-directeur général de la Société et le président du conseil d'administration peuvent assister aux réunions.

Sommaire des activités du comité de gouvernance et d'éthique réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2014

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu une réunion au cours de l'exercice.

À cette occasion, le comité a recommandé au conseil d'administration l'adoption d'une politique de gouvernance pour la Société. Le comité a par ailleurs suggéré une trame pour la planification stratégique de la Société et a examiné le Plan de transformation de la Société.

Au terme de cette réunion, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Mandat du comité

Le comité a notamment pour mandat de conseiller et d'accompagner la Société dans sa démarche de dispenser des services de qualité aux organismes publics.

Composition du comité

Au 31 mars 2014, le comité mixte des services à la clientèle est composé de sept membres, dont quatre membres issus des ministères et des organismes clients de la Société :

Président | Gilbert Charland

Membres | Sophie D'Amours et Manuelle Oudar

Membres externes | Josée Dumas, directrice principale, Gestion immobilière et contractuelle, Revenu Québec
Richard Dumais, directeur des ressources matérielles, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Luc Desbiens, directeur régional des immobilisations, des technologies médicales et des équipements, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale

Jean Leclerc, directeur de la gestion immobilière, ministère de la Sécurité publique

La secrétaire générale adjointe de la Société fait office de secrétaire du comité. Le président-directeur général de la Société et le président du conseil d'administration peuvent assister aux réunions.

Sommaire des activités du comité mixte des services à la clientèle

En raison de la nomination des membres externes du comité par le conseil d'administration le 27 mars 2014, le comité mixte des services à la clientèle ne s'est réuni qu'une seule fois au cours de l'exercice. Cette rencontre avait pour but de présenter aux membres externes les activités, les enjeux et les grands dossiers de la Société et de permettre aux membres du comité de faire connaissance entre eux.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

Dirigeants les mieux rémunérés pour l'exercice 2013-2014

	Salaire versé	Rémunération variable	Rémunération totale	Autres avantages ¹
Luc Meunier Président-directeur général	278 072 \$	0 \$	278 072 \$	31 176 \$
Alain Parenteau Vice-président Affaires juridiques et corporatives et Secrétaire général	189 344 \$	0 \$	189 344 \$	23 191 \$
Pierre Babineau Vice-président principal Planification et Gestion de projets	177 028 \$	0 \$	177 028 \$	21 706 \$
Éric Michaud Vice-président Gestion de projets santé services sociaux	178 248 \$	0 \$	178 248 \$	20 888 \$
Claude Dubé Vice-président Exploitation ²	152 435 \$	0 \$	152 435 \$	21 676 \$

1. Peut inclure : contribution de l'employeur au régime de retraite et à l'assurance collective, allocation de stationnement, allocation automobile, cotisation à un ordre professionnel et autres.

2. M. Dubé a occupé les fonctions de conseiller stratégique du président-directeur général à compter du 13 novembre 2013.

ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général de la Société et ceux qui sont à l'emploi d'un organisme du secteur public tel que défini à l'annexe I des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, reçoivent une rémunération annuelle ainsi qu'un montant forfaitaire par présence aux séances du conseil, tel que déterminé par décret*.

Rémunération versée au 31 mars 2014

Membres du conseil d'administration	Rémunération versée	Rémunération jetons	Rémunération totale versée
Membres rémunérés			
François Turenne ^{1,2}	8 082,20 \$	3 770,40 \$	11 852,60 \$
Michèle Bourget ²	3 403,23 \$	2 104,35 \$	5 507,58 \$
Alain Fortin ³	4 679,35 \$	3 885,00 \$	8 564,35 \$
Andrée-Lise Méthot	3 403,23 \$	1 942,50 \$	5 345,73 \$
Membres non rémunérés			
Gertrude Bourdon	–	–	–
Gilbert Charland	–	–	–
Sophie D'Amours	–	–	–
Yvan Gendron	–	–	–
Luc Meunier	–	–	–
Manuelle Oudar	–	–	–
Maude Thériault	–	–	–
Total	19 568,01 \$	11 702,25 \$	31 270,26 \$

1. En assumant la présidence du comité de gouvernance et d'éthique, le membre reçoit une somme annuelle additionnelle.
2. Réduction du jeton de présence pour les membres étant rentiers de la fonction publique.
3. En assumant la présidence du comité de vérification, le membre reçoit une somme annuelle additionnelle.

AUDIT EXTERNE

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont versés par la SQI.

* Décret 1164-2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures, (2013) 145 G.O. II, 5486.

ÉTALONNAGE

La Société québécoise des infrastructures, à titre de gestionnaire public parmi les plus importants au Canada, représente le Québec lors des conférences fédérale provinciales-territoriales (FPT) des Administrateurs généraux des travaux publics. Ces rencontres annuelles, créées en 1992 à l'initiative du gouvernement fédéral, regroupent des gestionnaires immobiliers des trois niveaux de juridiction et ont pour but de leur permettre d'échanger sur des sujets stratégiques d'intérêt commun et de partager leurs expériences et leur expertise.

Lors de la conférence tenue à Toronto, en août 2013, la SQI a animé un atelier portant sur la mesure de la performance au cours duquel les résultats d'une étude d'étalonnage pancanadienne réalisée au cours

du printemps 2013 et à laquelle ont participé 12 juridictions ont fait l'objet d'une présentation puis de discussions. Coordinée par la Société, cette étude, qui a recueilli et a comparé des données à l'égard de neuf indicateurs de performance, visait à répondre à une des exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, soit de réaliser tous les trois ans des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance (LGSÉ, article 15, alinéa 5). Nonobstant les limites de comparabilité des données produites par des organisations ayant des modèles d'affaires, des mandats et des clientèles qui présentent des variantes significatives, l'analyse des résultats a permis de situer la performance de la SQI au regard de l'exploitation de son parc immobilier, de la gestion de ses ressources humaines et de sa contribution au développement durable.

Performance comparée de la SQI

(données de l'exercice 2011-2012)

INDICATEUR	Position ¹	Résultat SQI	Moyenne
1. Taux d'inoccupation des espaces de bureau	3 / 6	1,28 %	1,51 %
2. Hausse mensuelle des taux de location dans les bureaux	6 / 9	3,37 %	3,32 %
3a. Dépenses d'administration vs superficie locative	1 / 6	3,76 \$/m ²	9,10 \$/m ²
3b. Dépenses d'administration vs revenus de location	1 / 4	1,88 %	7,66 %
4. Ratio d'entretien préventif vs curatif	N/D²	N/D ²	55 % vs 45 %
5. Taux de roulement annuel (incluant retraites)	6 / 8	9,79 %	8,76 %
6. Ratio d'encadrement (personnel vs cadre)	3 / 9	13,61	8,58
7. Émissions de gaz à effet de serre (tonnes/m ²)	1 / 7	0,0170	0,0610
8. Certifications BOMA BEST (nombre)	1 / 11	109	19
9. Certifications LEED (toutes catégories/nombre)	4 / 9	2	2

1. Position en fonction du nombre de participants ayant fourni des données fiables.

2. Les données requises pour calculer ce ratio n'étaient pas disponibles lors de la réalisation de l'étude au printemps 2013. Les données pour l'exercice 2013-2014 ont pu être produites et apparaissent au tableau des indicateurs de performance à la page 36.

À la lumière de ces résultats, la performance de la Société se distingue sur plusieurs plans :

- Le taux d'inoccupation de son parc immobilier est parmi les plus faibles des organisations sondées, ce qui démontre sa maîtrise de la gestion des espaces;
- Le ratio des dépenses administratives, par rapport à la superficie sous gestion et aux revenus de location, est également le plus bas, témoignant ainsi de l'efficacité de son modèle d'affaires;
- Le taux unitaire d'émissions de gaz à effet de serre des immeubles de la SQI est de loin le moins élevé des sept organisations ayant fourni des données

comparables, grâce notamment à un programme d'efficacité énergétique des plus rigoureux.

L'étude a par ailleurs mis en lumière le fait que la Société doit maintenir ses efforts pour améliorer sa capacité d'attraction et de rétention des nouveaux employés, et ainsi diminuer son taux annuel de roulement, légèrement plus élevé que la moyenne des organisations.

Enfin, la phase de cueillette des données de l'étude a confirmé l'efficacité des mécanismes de suivi et de reddition de comptes dont s'est dotée la Société.

La SQI a aussi participé à une autre étude d'étalonnage, celle-ci menée par le Congrès national des cadres en immobilier public, une organisation nationale qui réunit les principaux propriétaires publics du Canada et à laquelle la Société a adhéré en 2013.

Cette étude comparative annuelle porte sur trois indicateurs fondamentaux, soit l'indice de vétusté physique des propriétés, les frais unitaires d'exploitation et l'utilisation des espaces de bureaux. Les résultats compilés à partir des données fournies par une trentaine d'entités fédérales, provinciales et municipales seront disponibles à l'été 2014.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le Vérificateur général du Québec déposait, le 27 novembre 2013, un rapport de vérification de l'optimisation des ressources portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance à la Société immobilière du Québec. Ce rapport comportait cinq recommandations. L'organisation doit produire un plan d'action dans les six mois qui suivent le dépôt à l'Assemblée nationale.

Les recommandations adressées à la Société sont les suivantes :

- [1] S'assurer que le conseil d'administration statue sur les indicateurs à privilégier pour l'évaluation de la performance de la Société et que des résultats probants soient colligés pour l'ensemble d'entre eux.
- [2] S'assurer de disposer d'un portrait complet de l'état du parc immobilier.
- [3] S'assurer qu'une information complète concernant la gestion des projets immobiliers, particulièrement pour le réseau de la santé et des services sociaux, est soumise au conseil d'administration.
- [4] S'assurer que toute l'information utile pour conclure sur l'efficacité et la performance, incluant les résultats de la démarche d'étalonnage, est transmise au conseil d'administration.
- [5] S'assurer que l'information publiée dans le rapport annuel permet d'apprécier tous les aspects importants de sa performance, ce qui inclut la comparaison de cette dernière avec celle d'organisations similaires.

La Société a accueilli favorablement ces recommandations et s'est engagée à y donner suite. À cet effet, elle a transmis au Vérificateur général un plan d'action dont la mise en œuvre a déjà débuté et dont les résultats apparaîtront dans le rapport annuel 2014-2015.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un nouveau code d'éthique est en cours d'élaboration, et il sera soumis à l'approbation du conseil d'administration au printemps 2014.

Aucun cas en matière d'éthique et de déontologie n'est survenu au cours de l'exercice.

CHAPITRE 1

Objet et champ d'application

- [1] Le présent Code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs de la Société québécoise des infrastructures (ci-après : «SQI»).
- [2] Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la SQI (ci-après : «administrateur»).

CHAPITRE 2

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- [3] Les administrateurs nommés pour œuvrer à la SQI doivent contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission et des objets de cette dernière ainsi qu'à la bonne administration des biens publics qui lui sont confiés. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- [4] L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a.1), ainsi que ceux établis dans le présent Code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
- [5] L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

- [6] L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- [7] L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la SQL avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- [8] L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- [9] L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la SQL.
- [10] L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- [11] L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- [12] L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la SQL.
- [13] L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la SQL ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- [14] La SQL doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en application du présent règlement.
- [16] L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la SQL ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.
- [17] L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la SQL ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la SQL. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 20, 21, 22 et 25 s'appliquent à cet administrateur. Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 20, 21, 22 et 25.
- [18] Pour être considéré comme indépendant, un administrateur ne peut notamment :
- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la SQL ou de l'une de ses filiales en propriété exclusive;
 - être à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01);
 - avoir un membre de sa famille immédiate faisant partie de la haute direction de la SQL ou de l'une de ses filiales.
- Dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, chaque administrateur doit produire au président du conseil la déclaration relative à l'indépendance en la forme prévue à l'annexe 1. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.
- [19] Un administrateur de la SQL qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par le conseil pour :

- a. détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- b. bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur au sein de l'entreprise liée;

CHAPITRE 3

Devoirs et obligations des administrateurs eu égard aux conflits d'intérêts

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- [15] L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

- c. bénéficiaire d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée; ou
- d. bénéficiaire de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.
- [20] L'administrateur qui :
- est partie à un contrat avec la SQI ou une filiale; ou
 - a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la SQI ou une filiale ou est administrateur, dirigeant ou un employé de cette entreprise;
- doit divulguer par écrit au président du conseil la nature et l'étendue de son intérêt.
- Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil.
- L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, dirigeant ou administrateur de la SQI, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.
- L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du conseil.
- [21] La divulgation requise à l'article 20 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :
- au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
 - suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
 - suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
- [22] L'administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 20 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la SQI, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.
- [23] Les articles 20 à 22 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.
- [24] L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la SQI, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.
- [25] L'administrateur doit remettre au président du conseil, dans les 60 jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les informations suivantes :
- le nom de toute entreprise, incluant son domaine d'activité et son lieu d'opération, dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens incluant des parts sociales et des titres en circulation, en précisant la nature et la proportion des valeurs mobilières détenues ainsi que la valeur des biens;
 - le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif; et
 - tout autre fait, situation ou événement dont il a connaissance qui pourrait le placer dans une situation de conflit d'intérêts ou être perçu comme tel.
- L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil. L'administrateur doit également produire sans délai une telle déclaration suivant la survenance d'un changement significatif à son contenu.
- Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.
- [26] Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 18 et 20 à 25 au secrétaire de la SQI qui les tient à la disposition des membres du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique.
- De plus, le secrétaire de la SQI avise le président du conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 18 et 20 à 25 dès qu'il en a connaissance.
- ## DISPENSES
- [27] Le présent code ne s'applique pas :
- à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;

- b. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c. à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale;
- d. à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- e. à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
- f. à la détention de titres émis ou garantis par la SQI, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

ATTESTATION

[27] Dans les 60 jours de l'adoption du présent code par le conseil et par la suite annuellement, chaque administrateur doit produire au président du conseil et au secrétaire de la SQI l'attestation contenue à l'annexe 3.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 60 jours de sa nomination à ce poste.

CHAPITRE 4

Application du code

AUTORITÉS COMPÉTENTES

[28] Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du conseil et des autres administrateurs de la SQI nommés par le gouvernement.

Le président du conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout administrateur d'une entreprise dont la SQI détient 100 % des actions.

Le président du conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la SQI.

[29] Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

[30] Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente, il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

[31] Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

[32] Le secrétaire de la SQI tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations du présent code, les rapports et les avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

[33] Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

[34] Un administrateur ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :

- a. l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- b. l'avis a été déposé auprès du conseil;
- c. les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- d. l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

[35] Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

SANCTIONS

[36] Sur conclusion d'une contravention à la loi, au règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose à l'administrateur contrevenant, soit une réprimande, une suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou une révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 28, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.

Toute sanction imposée à un administrateur de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doivent être écrites et motivées.

- [37] Dans le cas d'une contravention à l'article 17, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- [38] L'administrateur doit rendre compte et restituer à la SQL les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.
- [39] Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 25, ne peut être déterminant.

CHAPITRE 5

Entrée en vigueur

- [40] Le présent code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à la date de son approbation par le conseil d'administration de la SQL.

CODE D'ÉTHIQUE DES DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS

La responsabilité de fiduciaire des ressources publiques confiée à la Société québécoise des infrastructures commande une conduite empreinte d'une éthique élevée. Le code présente les valeurs priorisées par l'organisation, ainsi que les règles d'éthique s'adressant aux dirigeants et aux employés. Ces règles s'inspirent de celles applicables dans la fonction publique du Québec. Elles ont cependant été adaptées à la mission et aux fonctions particulières de la SQL.

En effet, puisque la SQL ne fait pas directement affaire avec la population, mais plutôt avec une clientèle constituée des ministères et des organismes gouvernementaux, il est question de service à la clientèle plutôt que de service au public. Par ailleurs, la prestation de services fournie repose largement sur une multitude de relations et de transactions avec les dirigeants locaux responsables notamment du domaine foncier et des infrastructures (municipalités et MRC), mais également et surtout avec le secteur privé : fournisseurs, professionnels de la construction, entrepreneurs, propriétaires et gestionnaires d'immeubles commerciaux, etc. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble des relations d'affaires de la SQL, ce qu'assure le code d'éthique.

Des mesures sont en place pour contribuer au développement d'une culture éthique dans l'organisation :

- L'obligation pour les employés, lors de leur entrée en fonction, et annuellement par la suite, de signer une déclaration d'engagement à l'égard du code d'éthique. Cette déclaration vise à s'assurer que les employés connaissent bien le contenu du code d'éthique et les exigences qui en découlent. La compilation de déclarations d'engagement et d'intérêt fait l'objet d'un suivi régulier.
- L'obligation, pour les employés ayant une délégation de signature leur permettant d'engager financièrement la Société, de déclarer à la SQL les intérêts qu'ils détiennent dans des entreprises qui font ou qui sont susceptibles de faire affaire avec la SQL.

Le Code d'éthique des employés et dirigeants de la SQL est accessible dans son site Internet.

Un nouveau code d'éthique est en élaboration, lequel sera soumis à l'approbation du conseil d'administration au cours de l'automne 2014.

AUTRES EXIGENCES

LOI VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE

La Société immobilière du Québec et Infrastructure Québec étaient soumis, par la *Loi visant le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette* («Loi 100») sanctionnée par l'Assemblée nationale le 12 juin 2010, à la démarche gouvernementale de réduction des dépenses publiques. La Corporation d'hébergement du Québec, intégrée à la SIQ en 2012, n'était pas, quant à elle, assujettie à la Loi 100 avant son intégration puisqu'il était essentiel qu'elle réponde aux besoins du réseau de la Santé.

La première mesure de la Loi 100 visait à réduire de façon récurrente les dépenses de rémunération 2010-2011 et des trois exercices financiers suivants de l'équivalent de 1 % de la masse salariale réelle pour 2009-2010, soit une baisse cumulative de 4 %.

La deuxième mesure visait à diminuer de 10 %, d'ici 2013-2014, les dépenses de fonctionnement de nature administrative, incluant une réduction de 25 % des dépenses en publicité, formation et déplacement (selon le plus élevé des deux montants).

En fonction des exigences de la Loi 100, la Société immobilière du Québec et Infrastructure Québec ont déterminé une cible globale de réduction pour l'ensemble de leurs dépenses, cible qui ne tenait cependant pas compte de leurs obligations spécifiques.

Toutefois, le calcul des cibles de réduction aurait dû prendre en compte la nécessité de maintenir ses lignes d'affaires, puisque, dans le cadre de sa mission, la Société a l'obligation de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et de développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins.

De plus, il faut noter que l'année 2009-2010 retenue comme référence est atypique. En effet, pendant cet exercice, plusieurs postes vacants n'étaient pas comblés (36 postes pour un montant de 2,6 M\$).

Depuis, plusieurs situations ont eu un impact majeur sur le niveau des ressources mises en œuvre :

- le développement informatique a été internalisé afin d'assurer une meilleure adéquation entre les systèmes et les besoins des lignes d'affaires;
- des unités de coordination ont été mises en place lors de l'exercice 2010-2011 pour répondre aux exigences gouvernementales visant à renforcer l'intégrité en gestion contractuelle et en gestion de projets;
- les fusions successives de la SIQ avec la CHQ (2011) et avec IQ (2013) ont engendré à court terme des coûts supplémentaires pour accompagner ces changements et revoir les structures conformément aux attentes de l'actionnaire. Il s'est également avéré très complexe d'exclure de la masse salariale et des frais administratifs les coûts relatifs au volet Santé et services sociaux, celui-ci étant soustrait de la Loi 100.

Malgré ce contexte défavorable, la Société s'est montrée très sensible aux objectifs poursuivis par la Loi 100 et a mis en place plusieurs mesures de contrôle des dépenses, dont :

- le non-comblement de postes vacants qui ne sont pas rattachés aux lignes d'affaires gestion de projets et gestion immobilière;
- la rationalisation des déplacements des employés, notamment par l'utilisation accrue de la visioconférence et du covoiturage.

La cible cumulative pour la réduction de la masse salariale était de 5,1 M\$ au 31 mars 2014. Les impératifs auxquels la Société a été confrontée en raison de sa création font plutôt en sorte que les résultats réels correspondent à une augmentation cumulative de la masse salariale de 21,9 M\$.

Par contre, la cible cumulative pour la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative, qui était de 1,0 M\$ au 31 mars 2014, a été atteinte et même largement dépassée. La diminution cumulative réelle s'établit en effet à 2,9 M\$.

Objectif de réduction des dépenses globales	Cible de réduction à atteindre de 2010-2011 à 2013-2014	Réduction réalisée au cours de l'exercice 2013-2014	Réduction cumulative pour les exercices 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014
(en milliers de dollars)			
Dépenses de fonctionnement de nature administrative*	969	9	2 907
Rémunération**	5 146	(12 384)	(21 888)
Total	6 115	(12 375)	(18 981)

* Ces réductions incluent celles applicables aux dépenses de publicité, de formation et de déplacement telles que présentées ci-dessous.

** L'écart entre la cible et les résultats obtenus est expliqué dans le texte qui précède.

Données portant sur la réduction des dépenses de publicité, de formation et de déplacement incluses dans la rubrique de dépenses de fonctionnement de nature administrative ci-dessus présentée

Objectif de réduction des dépenses globales	Cible de réduction à atteindre de 2010-2011 à 2013-2014	Réduction réalisée au cours de l'exercice 2013-2014	Réduction cumulative pour les exercices 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014
(en milliers de dollars)			
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	787	9	(4)

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les ministères, les organismes publics et les municipalités ont l'obligation de produire un plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

La Société québécoise des infrastructures, à titre de responsable de la gestion du parc immobilier gouvernemental, est particulièrement interpellée par cette loi puisque les locaux et les aménagements qu'elle fournit à sa clientèle gouvernementale doivent constituer un environnement physique qui facilite l'intégration des personnes handicapées, qu'elles soient employées de l'État ou bénéficiaires de services gouvernementaux.

La SQI complète actuellement sa planification 2008-2015. En 2013-2014, des interventions visant à réduire ou à éliminer les obstacles physiques étaient prévues dans 25 immeubles en propriété, pour un montant global estimé de 1,2 M\$, et dans plus de 18 immeubles en location pour un montant de 589 000 \$.

Lors de rénovations majeures et dans les nouvelles constructions, la Société applique plusieurs exigences inspirées des principes d'accessibilité universelle et qui vont au-delà des exigences du Code de construction. Dans un souci d'harmonisation, ces exigences sont inscrites au Guide d'application des mesures d'accessibilité dans les bâtiments existants.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, 20 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation ou en développement, pour un montant de près de 565 000 \$ dans les immeubles en propriété, alors que six projets ont été réalisés dans les immeubles en location, pour un montant de près de 169 000 \$.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La SQI se conforme à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Par ailleurs, conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la SQI rend accessibles dans son site Internet les documents qui présentent un intérêt pour le public. On y trouve, entre autres, l'organigramme de la Société, le nom des membres du comité de direction et du conseil d'administration, les services offerts ainsi que les politiques, les lois, les règlements, les codes d'éthique, les directives et les documents pertinents.

Au cours de l'exercice, la SQI a reçu 27 demandes d'accès à l'information, la plupart portant sur l'obtention de copies de baux, de dénonciations de contrat, de registres, de rapports, de dépenses pour rénovations, réparations ou d'entretien d'édifices, d'appels d'offres et sur des listes d'établissements contenant de l'amiante. Quinze demandes ont été traitées dans les 30 jours, 11 au-delà de 30 jours et une demande est actuellement en traitement. Deux demandes ont fait l'objet d'un refus total de réponse, tandis que cinq ont été partiellement refusées en vertu des articles 15, 22, 24 et 35 de la loi.

Deux de ces dossiers ont conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

INTÉGRATION DES ŒUVRES D'ART

Dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (1 %), trois œuvres d'art ont été intégrées à des immeubles au cours de l'année financière 2013-2014; deux à de nouveaux édifices et une troisième à un projet débuté lors de l'exercice précédent. Propriétaire d'une importante collection d'art public, la SQI a déjà intégré 233 œuvres dans ses immeubles.

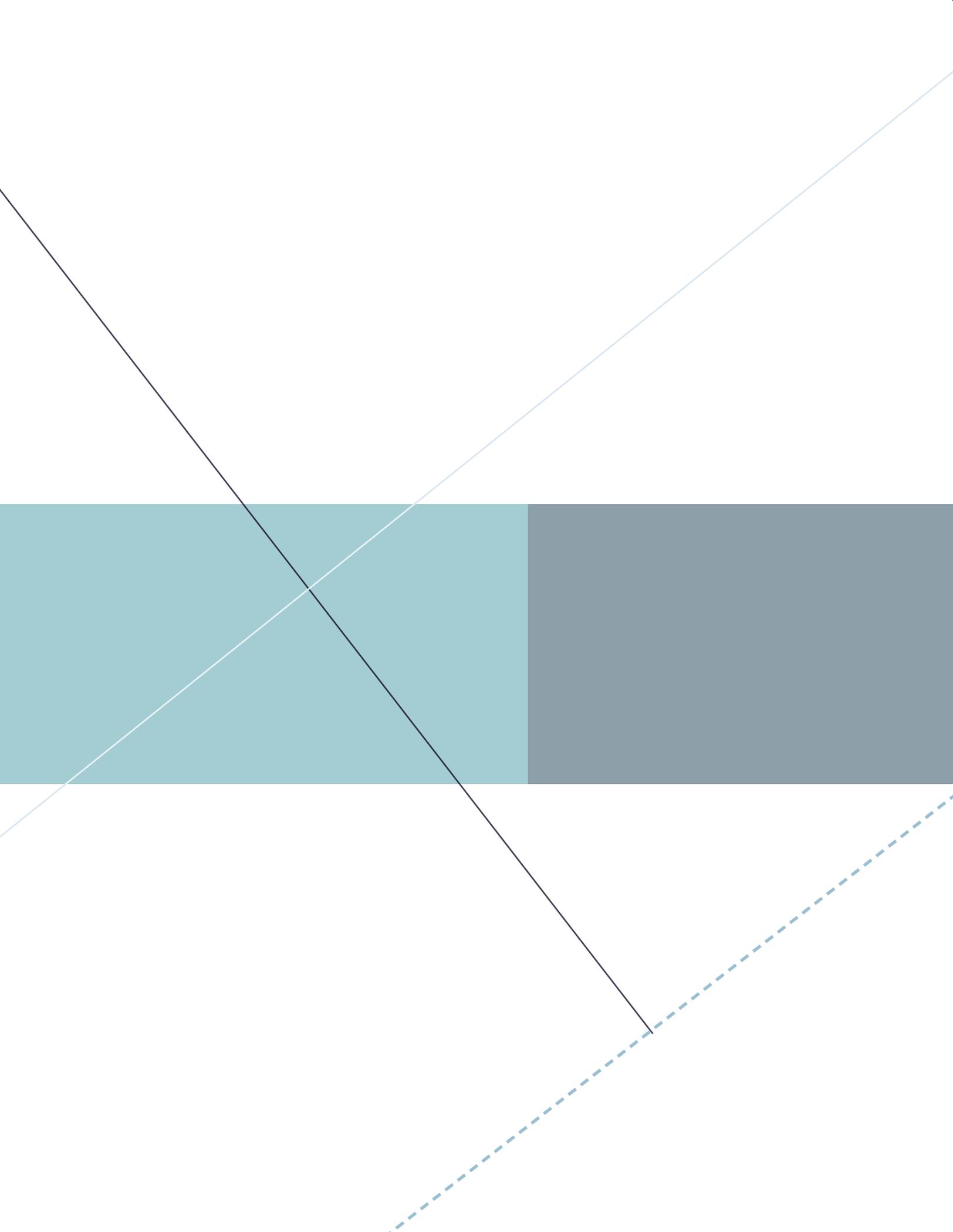
ÉGALITÉ EN EMPLOI

La Société souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. L'entreprise applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La qualité de la langue française dans les communications internes et externes constitue une priorité pour la Société, qui est assujettie à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Au cours des derniers mois, le comité interne permanent chargé de voir à la mise en œuvre de cette politique a poursuivi ses travaux d'adaptation de la politique linguistique interne héritée de la SIQ en tenant compte de la nouvelle réalité de la SQI. De plus, un des membres du comité permanent a participé à la séance de consultation de l'Office québécois de la langue française portant sur la création d'un nouveau service téléphonique gratuit de consultations terminologiques et linguistiques.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, la Direction Communications a publié, dans chacune des quatre parutions du journal interne de la SQI, une rubrique linguistique intitulée «La langue dans ma poche». Ces capsules véhiculent auprès du personnel diverses bonnes pratiques liées à l'usage de la langue française en matière de communication verbale et écrite.





03

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2014

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

L'établissement, le choix des méthodes comptables appropriées et la présentation des états financiers de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SQI utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle fournie dans les états financiers.

La préparation des états financiers de la SQI, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

La direction de la SQI maintient un système de contrôle interne qui comprend la communication aux employés de règles d'éthique, un cadre de contrôle opérationnel défini et une gestion du risque d'entreprise couvrant tous les processus de la Société. Ce système est conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à leur autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

Le président-directeur général,



Luc Meunier

Québec, le 12 juin 2014

Depuis 2011-2012, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que les contrôles mis en place fournissent l'assurance raisonnable que les états financiers et les autres éléments d'information financière contenus dans le rapport annuel présentent une image fidèle de la situation financière de la Société.

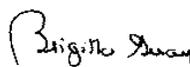
La SQI reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

De plus, la Direction Audit interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures de la Société. Ses constatations et recommandations sont transmises au comité de vérification interne et à la direction qui s'assurent d'apporter les améliorations requises.

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'entremise de son comité de vérification interne, composé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité de vérification interne rencontre périodiquement les membres de la direction et l'auditeur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SQI ont été rapportées dans leur intégrité. L'auditeur interne et le Vérificateur général du Québec ont librement et pleinement accès au comité de vérification interne, en présence ou non de la direction. Le comité de vérification interne a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la SQI, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion.

La vice-présidente Administration et Information,



Brigitte Guay, CPA, CGA

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité de vérification rencontre régulièrement le Vérificateur général du Québec et le directeur Vérification interne de l'entreprise, lesquels ont un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2014 et en ont discuté avec la haute direction de l'entreprise.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et des normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.

Le président du comité de vérification,



Alain Fortin, FCPA, FCA

Québec, le 12 juin 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AU MINISTRE DES FINANCES

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise des infrastructures, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états de la variation de la dette nette, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation

des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

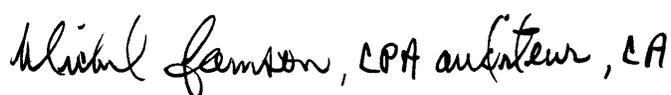
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise des infrastructures au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 12 juin 2014

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2014 | (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2014	2013
Actifs financiers		
Immeubles destinés à la vente (note 3)	1 818	21 068
Créances		
Liées aux aménagements (note 4)	221 717	200 468
Liées aux projets établissement (note 5)	42 556	42 046
Autres créances (note 6)	125 516	51 276
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts (note 7)	21 436	40 682
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme (note 8)	24 400	23 400
Participation dans une entreprise publique (note 9)	–	18 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	–	5 958
	437 443	403 566
Passifs		
Dettes à long terme (note 11)	2 737 040	2 626 829
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé (note 12)	19 639	–
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 13)	17 380	18 560
Emprunts temporaires (note 14)	432 399	523 154
Charges à payer et frais courus (note 15)	263 526	206 351
Revenus reportés (note 16)	189 197	184 319
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	3 912	–
	3 663 093	3 559 213
Dette nette	(3 225 650)	(3 155 647)
Actifs non financiers		
Immeubles (note 17)	3 413 194	3 380 483
Autres immobilisations corporelles (note 18)	44 068	44 924
Travaux en cours (note 19)	290 919	274 461
Stocks	785	804
Charges payées d'avance	3 435	4 295
	3 752 401	3 704 967
Capital-actions (note 20)	90 001	90 001
Excédent cumulé (note 21)	436 750	459 319

Obligations contractuelles (note 32)

Éventualités (note 33)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



François Turenne
Président du conseil d'administration



Alain Fortin
Président du comité de vérification

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 | (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	BUDGET ¹	2014	2013
Excédent annuel	11 086	5 238	23 438
Acquisition d'immeubles	(165 611)	(167 354)	(80 706)
Amortissement des immeubles	125 970	128 787	126 636
Incidence des dispositions d'immeubles		5 856	2 683
	(39 641)	(32 711)	48 613
Acquisition des autres immobilisations corporelles	(8 584)	(8 529)	(7 672)
Amortissement des autres immobilisations corporelles	9 793	8 711	8 780
Incidence des dispositions des autres immobilisations corporelles		674	22
	1 209	856	1 130
Augmentation des travaux en cours		(325 039)	(250 968)
Incidence des dispositions des travaux en cours		315 216	145 336
Intérêts capitalisés aux travaux en cours		(3 038)	(2 159)
Coûts indirects capitalisés aux travaux en cours		(3 597)	(2 612)
		(16 458)	(110 403)
Variation des stocks		19	(10)
Acquisition de charges payées d'avance		(86 780)	(78 764)
Utilisation des charges payées d'avance		87 640	78 857
		879	83
Dividende	(6 677)	(27 807)	(6 677)
Diminution de la dette nette		(70 003)	(43 816)
Dettes nettes au début		(3 155 647)	(3 111 831)
Dettes nettes à la fin		(3 225 650)	(3 155 647)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Dans le contexte de la fusion de la Société immobilière du Québec avec Infrastructure Québec, le budget 2013-2014 a été approuvé lors du conseil d'administration du 12 juin 2014.

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 | (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	BUDGET ¹	2014	2013
Revenus			
Location d'espaces			
Ministères et organismes	625 685	629 212	618 928
Réseau de la santé et des services sociaux	138 011	129 924	139 288
Autres clients	20 831	19 388	21 426
Stationnements	29 957	30 910	29 706
Aménagements et autres services offerts aux clients	34 481	124 609	57 355
Honoraires de gestion (note 22)	18 463	15 675	17 192
Revenu provenant d'une entreprise publique (note 9)	1 179	351	1 060
Gain sur cession d'immeubles	–	21 078	360
Revenus d'intérêts (note 23)	15 260	14 586	16 926
Autres	7 125	7 572	7 458
	890 992	993 305	909 699
Charges			
Loyers et taxes d'affaires sur locations	300 216	326 554	295 528
Frais d'exploitation des immeubles (note 24)	162 065	163 736	153 992
Aménagements et autres services offerts aux clients	34 023	124 803	56 316
Frais financiers (note 25)	147 244	144 222	153 935
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	85 279	81 883	79 365
Coûts relatifs aux honoraires de gestion	15 049	15 219	13 933
Amortissement (note 26)	116 901	116 915	116 482
Frais généraux et administratifs - net (note 27)	19 129	14 294	16 710
Dépréciation d'immeubles	–	441	–
	879 906	988 067	886 261
Excédent annuel	11 086	5 238	23 438
Excédent cumulé au début	–	459 319	442 558
	–	464 557	465 996
Dividende	–	27 807	6 677
Excédent cumulé à la fin	–	436 750	459 319

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Dans le contexte de la fusion de la Société immobilière du Québec avec Infrastructure Québec, le budget 2013-2014 a été approuvé lors du conseil d'administration du 1^{er} mai 2014. Certains chiffres du budget 2013-2014 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation au 31 mars 2014.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 | (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - clients	847 642	821 327
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(640 747)	(653 366)
Intérêts reçus	9 593	10 070
Intérêts versés	(137 335)	(149 381)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	79 153	28 650
Activités d'investissement		
Rentrées de fonds des créances liées aux aménagements	29 270	27 053
Sorties de fonds des créances liées aux aménagements	(50 126)	(29 409)
Rentrées de fonds des créances liées aux projets établissement	205 254	233 007
Sorties de fonds des créances liées aux projets établissement	(186 347)	(221 397)
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(400)	(720)
Participation dans une entreprise publique	19 019	388
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	-	(2 104)
Produit de disposition des immeubles destinés à la vente	46 085	1 377
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	62 755	8 195
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immeubles	(150 126)	(78 786)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	(8 327)	(7 620)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	117	43
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(158 336)	(86 363)
Activités de financement		
Dividende versé	(27 807)	(6 677)
Emprunts à court terme	6 314 987	6 198 157
Emprunts à court terme remboursés	(6 438 174)	(6 364 700)
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(1 180)	(1 046)
Dettes à long terme	223 335	605 500
Remboursement de la dette à long terme	(64 603)	(379 406)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6 558	51 828
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 870)	2 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 958	3 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	(3 912)	5 958

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est une compagnie à fonds social constituée le 13 novembre 2013 suite à la fusion d'Infrastructure Québec et de la Société immobilière du Québec par la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, chapitre I-8.3). Elle a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location, moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et des services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) ou à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (RLRQ, chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre de la Santé et des Services sociaux ou par le gouvernement.

La SQI loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, la SQI n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec

En vertu de la *Loi sur les infrastructures publiques*, la Société immobilière du Québec et Infrastructure Québec sont fusionnées depuis le 13 novembre 2013. Ces personnes morales continuent leur existence sous le nom de Société québécoise des infrastructures, et leurs patrimoines n'en forment alors qu'un seul, qui est celui de la SQI alors constituée. Par conséquent, leurs actifs et leurs passifs ainsi que leurs droits et obligations qui s'y rattachent ont été regroupés à leur valeur comptable dans la nouvelle SQI.

Par ailleurs, les informations comparatives au 31 mars 2013 présentent le cumul des activités des deux entités pour lesquelles des états financiers distincts avaient été établis. Également, les opérations effectuées entre les deux entités ont été éliminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SQI utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la SQI, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immeubles, la juste valeur des immeubles achetés pour une contrepartie mineure ou nulle, les courus relatifs aux contrats de construction présentés dans les charges à payer et frais courus ainsi que les obligations relatives aux congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SQI a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SQI intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie et évaluation

Les créances à l'exception du montant à recevoir de 6,6 millions de dollars du ministère de la Santé et des Services sociaux présenté à la note 6, les sommes à recevoir de Financement-Québec à la suite des transferts de prêts, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes à long terme, la dette découlant d'une entente de partenariat public-privé, les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus à l'exception des déductions à la source, de la provision pour congés de maladie et des taxes à la consommation sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Entente de partenariat public-privé

Une immobilisation est acquise en vertu d'une entente de partenariat public-privé. Cette entente se veut un contrat à long terme par lequel la SQI associe un partenaire privé, avec financement de la part de ce dernier, à la conception, à la construction et à l'exploitation du bien. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées à l'état de la situation financière lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien relatif à cette entente sont transférés à la SQI et ce, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur.

ACTIFS FINANCIERS

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles en exploitation sont présentés comme étant destinés à la vente si la direction a approuvé la mise en œuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de leur valeur recouvrable nette. Une fois les immeubles classés à titre d'actifs destinés à la vente, aucun amortissement les visant n'est comptabilisé.

Participations

La SQI est partenaire dans une société en nom collectif, la Société Bon Pasteur s.e.n.c. Les activités principales de cette société touchent l'exploitation et la gestion de deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels. La participation dans Société Bon Pasteur s.e.n.c., un partenariat autre que commercial, est comptabilisée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, les états financiers regroupent la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des charges du placement relatif à la Société Bon Pasteur s.e.n.c.

La participation dans l'entreprise publique 9227-9702 Québec inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de la SQI dans les résultats de cette entreprise. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise publique avec celles de la SQI.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la SQI consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse moins les chèques en circulation et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes inter-employeurs gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que la SQL ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Le solde de cette provision est inclus aux postes « Charges à payer et frais courus » de l'état de la situation financière.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immeubles

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle.

Le coût d'acquisition d'un immeuble comprend le prix d'achat de l'immeuble et les autres frais d'acquisition tels que les frais d'étude, les frais juridiques, les frais d'arpentage et les droits de mutation.

Le coût de construction d'un immeuble comprend les coûts directs de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures, tels que les coûts de travaux, les coûts d'honoraires internes et externes, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 5 à 75 ans. Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans.

L'amortissement des coûts relatifs aux immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à les amortir complètement sur des périodes variant de 25 à 50 ans.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la « Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics » sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments détenus par baux emphytéotiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

■ Améliorations locatives	3 à 25 ans
■ Équipement	3 à 10 ans
■ Mobilier et équipement en location	3 à 10 ans
■ Développements de systèmes informatiques	5 et 10 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Moins-values des immeubles et autres immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SQI de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les projets de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures, les projets à l'étude du volet Santé et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût.

Les projets du volet Santé comprennent, en sus des coûts directs, les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection, ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux ou d'autres organismes dans les cas où les projets ne sont pas mis en œuvre.

Les travaux en cours comprennent également les immeubles en construction comptabilisés au coût. Le coût comprend des coûts directs, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation ou aux réparations majeures.

Stocks

Les stocks se composent de pièces de rechange pour l'entretien et les réparations des immeubles qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

REVENUS

Location d'espaces - ministères et organismes

Les revenus de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SQI selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SQI. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SQI et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SQI.

Location d'espaces - réseau de la santé et des services sociaux

Les revenus de location proviennent de baux de 15 ans, signés à compter du 1^{er} avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé qui occupent les immeubles de la SQI propres à ce secteur d'activité.

Aménagements et autres services offerts aux clients

Les revenus d'aménagements et autres services offerts aux clients sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les revenus d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Honoraires de gestion

Les revenus d'honoraires de gestion sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Il existe deux types de tarification, à prix forfaitaire et à taux horaire. Les revenus provenant des ententes à prix forfaitaire sont déterminés en se basant sur les étapes à réaliser. Les revenus des ententes à base horaire sont comptabilisés lorsque les frais sont engagés. Lorsqu'une perte sur une entente est connue ou suffisamment prévisible, le montant estimatif de cette perte est comptabilisé aux résultats de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Paievements de transfert

Les paiements de transfert se composent de contributions reçues de gouvernements pour l'acquisition d'immeubles ainsi que de transferts d'immeubles par des gouvernements lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. Les paiements de transfert non assortis de stipulations sont comptabilisés au poste « Revenus autres » à l'état des résultats lorsque le transfert est autorisé et que la SQI a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant. Les paiements de transfert assortis de stipulations créant une obligation qui répond à la définition d'un passif pour la SQI sont comptabilisés à titre de « Revenus reportés » à l'état de la situation financière lorsque le transfert est autorisé et que la SQI a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant. Les revenus reportés sont imputés aux « Revenus autres » à mesure que les stipulations de transfert sont respectées soit au même rythme que l'amortissement du coût des immeubles correspondants. Les paiements de transfert attribuables aux terrains sont comptabilisés aux revenus dans l'année d'acquisition.

3. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2014	2013
Terrains	371	9 261
Bâtiments	1 447	11 807
	1 818	21 068

4. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 2,90 % à 7,05 % (2013 : 2,90 % à 7,05 %), échéant entre 2015 et 2029.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

Exercice	
2015	29 606
2016	27 189
2017	24 772
2018	22 081
2019	18 864
2020 à 2029	99 205
	221 717

5. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS ÉTABLISSEMENT

Les créances liées aux projets établissement du réseau de la santé et des services sociaux comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois majoré de 0,05 %, reliés aux projets de construction confiés à la SQI.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

6. AUTRES CRÉANCES

	2014	2013
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes*	103 557	37 429
Réseau de la santé et des services sociaux	4 592	2 828
9227-9702 Québec inc.	–	227
Société Parc-Auto du Québec	9 217	8 550
Autres	8 150	2 242
	125 516	51 276

* Du montant à recevoir des ministères et organismes, un montant de 6,6 millions de dollars (2013 : 6,9 millions de dollars) est à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux pour et au nom des établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

Les montants à recevoir au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

Exercice	
2015	264
2016	277
2017	291
2018	306
2019	1 882
2020 et suivants	3 579
	6 599

7. SOMMES À RECEVOIR DE FINANCEMENT-QUÉBEC SUITE AUX TRANSFERTS DE PRÊTS

Une convention est intervenue avec Financement-Québec le 31 mars 2011 relativement aux transferts des conventions de prêts à long terme afin de financer à long terme des prêts antérieurs à 1999.

En vertu de ces conventions de prêts à long terme, la SQI conserve un emprunt réalisé par une émission d'une obligation en lien avec ces dits prêts. Ainsi, Financement-Québec s'engage à verser au fiduciaire de cette émission d'obligation pour et à l'acquit de la SQI, un montant équivalant aux paiements dus sur l'emprunt obligataire comprenant les versements de capital au Fonds d'amortissement et les versements d'intérêts, conformément à la cédule de remboursement de l'emprunt.

Le montant à recevoir au cours du prochain exercice est de 21,4 millions de dollars et porte intérêt au taux effectif de 10,51 %.

8. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LIÉES À LA DETTE À LONG TERME

En vertu de sa loi, la SQI dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une dette obligataire qui est de l'ordre de 10,0 millions de dollars (2013 : 10,0 millions de dollars). Ces sommes totalisant 10,0 millions de dollars (2013 : 9,6 millions de dollars), ont généré un rendement garanti de 1,4 % (2013 : 3,7 %) fixé annuellement par convention d'opération d'échange de taux d'intérêt échu au 31 mars 2014.

Selon la convention intervenue avec Financement-Québec mentionnée à la note 7, ce dernier s'engage à verser au Fonds d'amortissement pour et à l'acquit de la SQI, des sommes dédiées au remboursement d'une dette obligataire de l'ordre de 35,8 millions de dollars (2013 : 54,5 millions de dollars). Celles-ci, totalisant 14,4 millions de dollars (2013 : 13,8 millions de dollars), portent intérêt au taux effectif de 10,51 %, échéant en 2015.

Les sorties de fonds en capital du Fonds d'amortissement pour le remboursement des dettes à long terme se détaillent comme suit :

Exercice	
2015	14 400
2016	–
2017	–
2018	–
2019	10 000
	24 400

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE PUBLIQUE

9227-9702 Québec inc. a été vendue le 26 juin 2013 à l'Agence métropolitaine de transport. La transaction a été effectuée à la valeur comptable de la filiale et la participation a été remboursée le 19 décembre 2013.

	Prêts et avances	Valeur de consolidation	2014	2013
9227-9702 Québec inc.	–	–	–	18 668

Les avances à la filiale portaient intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 0,05 % et étaient sans modalité de remboursement.

Sommaire des états financiers de 9227-9702 Québec inc. au 31 mars 2014

Bilan

	2014	2013
Actif	–	20 177
Passif	–	25 409
Capitaux propres négatifs	–	(5 232)

État des résultats et bénéfices non répartis

	2014 (3 mois)	2013
Produits	1 858	8 589
Charges	1 507	7 529
Bénéfice net	351	1 060

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2014	2013
Encaisse moins chèques en circulation	(4 317)	5 508
Placement à court terme	405	450
	(3 912)	5 958

11. DETTES À LONG TERME

	2014	2013
Obligations aux taux effectifs de 10,72 % à 11,00 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2015 à 2019	159 923	159 630
Obligations sans versement d'intérêt pour une période de 19 ans et portant intérêt pour une période de 6 ans au taux de 156 % (taux effectif de 10,51 %), échéant en 2015, incluant les intérêts capitalisables de 20,8 M\$	35 836	54 482
Billets dus au Ministre des Finances aux taux effectifs de 3,01 % à 10,27 %, échéant de 2016 à 2043	2 531 159	2 376 448
Billets dus à Financement-Québec aux taux de 6,40 % à 9,38 %, échéant de 2016 à 2019	512	642
Emprunts aux taux de 3,8 % à 5,26 %, garantis par des hypothèques immobilières, échéant de 2018 à 2023	9 404	10 308
Hypothèques de la Société d'habitation du Québec garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 101,2 M\$ à des taux variant de 6,88 % à 8,00 %, remboursées en juin 2013	–	25 086
Emprunts à taux et à échéances variables	206	233
	2 737 040	2 626 829

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme, se détaille comme suit :

Exercice	
2015	233 479
2016	212 155
2017	154 197
2018	61 017
2019	58 084
2020 et suivants	2 009 769
	2 728 701

12. DETTE DÉCOULANT D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

	2014	2013
Dette relative au projet du centre de détention de Sorel-Tracy réalisé en partenariat public-privé, au taux de 3,972 %, échéant en juillet 2043	19 639	–

La dette relative au projet du centre de détention de Sorel-Tracy augmentera au rythme des travaux de construction estimés à 146,7 millions de dollars (note 32). Selon l'entente de partenariat public-privé, pour chacun des trois prochains exercices, un montant de 25 millions de dollars sera versé au partenaire-privé d'ici la fin de la période de construction prévue en mai 2016.

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Obligations découlant de contrats de location-acquisition pour l'acquisition d'espace en location par la SQI auprès du secteur privé.

Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice	
2015	6 840
2016	6 075
2017	5 923
2018	5 923
2019	5 923
2020 et suivants	44 394
Total des paiements minimaux à payer	75 078
Moins : Intérêts au taux de 11,58 %	16 711
Frais accessoires	40 987
	17 380

14. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Au 31 mars 2014, la SQI a des emprunts temporaires de 432,4 millions de dollars (2013 : 523,2 millions de dollars) dont 31,5 millions de dollars auprès du ministère des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement (2013 : 95,7 millions de dollars), et 400,9 millions de dollars auprès d'institutions financières (2013 : 427,5 millions de dollars). Les emprunts temporaires de la SQI portent intérêt à un taux moyen de 1,26 % dont 432,4 millions de dollars ayant des échéances s'échelonnant du 1^{er} au 30 avril 2014.

La SQI dispose auprès de deux institutions financières de marges de crédit de 10,0 et 200,0 millions de dollars. Ces marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel et sont renouvelables annuellement. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SQI. Au 31 mars 2014, le taux préférentiel est de 3,0 % (2013 : 3,0 %). Le solde de la marge de 200,0 millions de dollars au 31 mars 2014 est nul (2013 : nul) ainsi que le solde de la marge de 10,0 millions de dollars (2013 : nul).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

15. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2014	2013
Salaires et provision pour vacances (note 28)		
Autres	11 983	10 606
Déductions à la source et provision pour congés de maladie (note 28)		
Ministères et organismes	600	542
Autres	7 952	7 672
Taxes à la consommation		
Ministères et organismes	3 755	425
Autres	1 877	213
Fournisseurs		
Ministères et organismes	16 317	5 557
Réseau de la santé et des services sociaux	1 031	828
Autres	175 295	136 644
Intérêts courus sur emprunts		
Ministères et organismes	39 578	38 687
Autres	5 138	5 177
	263 526	206 351

16. REVENUS REPORTÉS

	2014	2013
Loyers		
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	16 992	7 335
Réseau de la santé et des services sociaux	4 149	889
Autres	2 761	2 794
Contributions		
Entités sous contrôle commun		
Réseau de la santé et des services sociaux	98 651	101 012
Autres	480	1 005
Honoraires		
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	3 390	4 784
Réseau de la santé et des services sociaux	455	542
Autres	–	87
Apports reportés relatifs aux plus-values - Réseau de la santé et des services sociaux	62 319	65 871
	189 197	184 319

17. IMMEUBLES

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Réparations majeures	2014	2013
Coût des immobilisations						
Solde au début	233 148	4 161 521	28 406	300 717	4 723 792	4 648 269
Acquisitions	10 704	114 645	–	42 005	167 354	80 706
Dispositions	(499)	(6 607)	–	(261)	(7 367)	(5 183)
Solde à la fin	243 353	4 269 559	28 406	342 461	4 883 779	4 723 792
Amortissement cumulé						
Solde au début	–	1 259 154	12 034	72 121	1 343 309	1 219 173
Amortissement	–	108 578	1 027	19 182	128 787	126 636
Incidence des dispositions	–	(1 273)	–	(238)	(1 511)	(2 500)
Solde à la fin	–	1 366 459	13 061	91 065	1 470 585	1 343 309
Valeur nette comptable	243 353	2 903 100	15 345	251 396	3 413 194	3 380 483

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le total des immobilisations inclut des terrains cédés par baux emphytéotiques pour un montant de 9,0 millions de dollars (2013: 9,0 millions de dollars).

Les acquisitions s'élevaient à 167,4 millions de dollars (2013 : 80,7 millions de dollars), dont un montant de 154,3 millions de dollars correspond à un transfert de

travaux en cours (2013 : 71,1 millions de dollars). Les dispositions s'élevaient à 7,4 millions de dollars (2013 : 5,2 millions de dollars), dont un montant de 0,1 million de dollars représente un transfert aux immeubles destinés à la vente (2013 : 2,5 millions de dollars). Un montant de 10,9 millions de dollars était impayé au 31 mars 2014 (2013 : 10,6 millions de dollars).

18. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement	Mobilier et équipement en location	Développements de systèmes informatiques	2014	2013
Coût des immobilisations						
Solde au début	51 853	36 761	43 957	14 914	147 485	140 013
Acquisitions	3 794	1 413	–	3 322	8 529	7 672
Dispositions	(884)	(759)	–	(44)	(1 687)	(200)
Solde à la fin	54 763	37 415	43 957	18 192	154 327	147 485
Amortissement cumulé						
Solde au début	26 743	30 631	42 484	2 703	102 561	93 959
Amortissement	4 419	1 785	919	1 588	8 711	8 780
Incidence des dispositions	(425)	(583)	–	(5)	(1 013)	(178)
Solde à la fin	30 737	31 833	43 403	4 286	110 259	102 561
Valeur nette comptable	24 026	5 582	554	13 906	44 068	44 924

Des équipements au coût de 0,2 million de dollars (2013 : 0,3 million de dollars) ainsi que des développements de systèmes informatiques au coût de 3,1 millions de dollars (2013 : 5,0 millions de dollars) sont en voie de réalisation au 31 mars 2014 et ne sont pas amortis.

19. TRAVAUX EN COURS

	2014	2013
Travaux en cours - immeubles en construction*	210 743	187 879
Travaux en cours facturables	80 176	86 582
	290 919	274 461

* 19,6 millions de dollars (2013 : nul) sont réalisés dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé relative au Centre de détention de Sorel-Tracy.

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux travaux en cours :

	2014	2013
Frais généraux et administratifs spécifiquement imputables aux projets en cours de construction (note 27)	18 609	15 850
Intérêts (note 25)	3 038	2 160
	21 647	18 010

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

20. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SQI sont détenues par le ministre des Finances.

	2014	2013
Autorisé :		
300 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
Émis et payé :		
90 001 actions	90 001	90 001

21. EXCÉDENT CUMULÉ

	2014	2013
Excédent cumulé	436 750	459 319
Portion de l'excédent cumulé liée à un non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux*	191 384	169 664
Excédent cumulé résiduel	245 366	289 655

* Les revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux, établis annuellement en fonction d'un CT avec le réseau de la santé et des services sociaux, sont constatés sur une période de 15 ans alors que les charges correspondantes, qui sont liées principalement à l'amortissement des immobilisations et de charges d'intérêts, sont réparties sur une période supérieure, ce qui entraîne un non-appariement des revenus et des charges.

L'excédent cumulé lié au non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux est lié aux charges futures rattachées à ces immobilisations.

Également, compte tenu de la nature même des actifs générant ces charges, la Société est à évaluer la nature même des actifs générant ces charges ainsi que la problématique reliée au financement des immobilisations de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux et proposera à moyen terme une solution à chacun des intervenants impliqués. Cette solution pourrait avoir notamment comme impact de modifier dans les années futures les postes suivants aux états financiers : immeubles, autres immobilisations corporelles, emprunts temporaires, dettes à long terme, revenus reportés, amortissement et frais financiers.

22. HONORAIRES DE GESTION

	2014	2013
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	6 043	6 003
Réseau de la santé et des services sociaux	8 025	10 024
Autres	1 607	1 165
	15 675	17 192

23. REVENUS D'INTÉRÊTS

	2014	2013
Créances		
Liées aux aménagements	8 679	8 812
Liées aux projets établissement	505	528
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	4 754	6 527
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	133	475
Autres	515	584
	14 586	16 926

24. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2014	2013
Exploitation	105 419	95 396
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 27)	37 461	37 977
Conservation	1 123	2 006
Amortissement des réparations majeures	19 182	17 164
Frais de relocalisation	551	1 449
	163 736	153 992

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

25. FRAIS FINANCIERS

	2014	2013
Charges d'intérêts :		
Dettes à long terme		
Ministères et organismes	117 356	117 063
Autres	22 303	30 910
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 079	2 212
Emprunts temporaires		
Ministères et organismes	1 539	2 158
Autres	4 865	4 744
Autres	58	51
	148 200	157 138
Moins :		
Intérêts capitalisés aux travaux en cours (note 19)	3 038	2 160
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	940	1 043
	3 978	3 203
	144 222	153 935

26. AMORTISSEMENT

	2014	2013
Immeubles	128 787	126 636
Autres immobilisations corporelles	8 711	8 780
	137 498	135 416
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	20 583	18 934
	116 915	116 482

27. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS - NET

	2014	2013
Salaires et avantages sociaux	66 824	64 995
Frais des locaux occupés par la SQI	8 066	6 686
Autres dépenses administratives	10 060	10 524
	84 950	82 205
Moins :		
Frais capitalisés aux travaux en cours (note 19)	18 609	15 850
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 24)	37 461	37 977
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	2 461	1 391
Frais imputés aux coûts relatifs aux honoraires de gestion	12 125	10 277
	70 656	65 495
	14 294	16 710

28. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SQI participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation de la SQI pour le RREGOP a augmenté de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable et celui pour le RRPE, le RRF et le RRAS a augmenté de 12,30 % à 14,38 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la SQI doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de la SQI, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3,6 millions de dollars (2013 : 3,7 millions de dollars). Les obligations de la SQI envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

	2014	2013
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,25 %
Taux d'actualisation	3,07 %	3,45 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	Entre 5 et 28 ans	Entre 9 et 13 ans

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie	Vacances	2014	2013
Solde au début	6 515	5 790	12 305	11 970
Charge de l'exercice	2 101	5 711	7 812	8 293
	8 616	11 501	20 117	20 263
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	2 279	5 580	7 859	7 958
Solde à la fin	6 337	5 921	12 258	12 305

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

29. CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ BON PASTEUR S.E.N.C.

Au 31 mars 2014, la quote-part de chacun des éléments de la Société Bon Pasteur s.e.n.c. comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

	2014	2013
Actif	17 594	17 790
Passif	9 363	10 092
Capitaux propres	8 231	7 698
Produits	3 297	3 176
Charges	2 464	2 464
Bénéfice net	833	712

30. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus ainsi que dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la SQI est apparentée avec tous les ministères, les fonds spéciaux, les agences de la santé et des services sociaux, les établissements et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SQI n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. La SQI a transféré la filiale 9227-9702 Québec inc. à l'Agence métropolitaine de transport. Cette transaction est divulguée à la note 9.

31. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la SQI au risque de crédit.

La SQI évalue la condition financière de ses clients autres que ceux des ministères et organismes et du réseau de la santé et des services sociaux sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SQI établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques. La SQI n'est pas exposée à un niveau de risque significatif à l'égard de ses clients.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SQI ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	233 479	366 352	119 101	2 009 769
Emprunts temporaires	432 399	–	–	–
Charges à payer et frais courus				
Salaires et provision pour vacances	11 983	–	–	–
Fournisseurs	192 643	–	–	–
Intérêts courus sur emprunts	44 716	–	–	–
	915 220	366 352	119 101	2 009 769

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Compte tenu que la SQI n'effectue aucune opération en devises étrangères et ne détient pas de placements négociés sur un marché, elle est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers, mais comme la SQI a l'intention de conserver ses créances aux aménagements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts temporaires et ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu, elle est peu exposée à ce risque.

La SQI est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à taux variables.

À la date de l'état de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt de la SQI se détaille comme suit :

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Créances liées aux aménagements	221 717	–	221 717
Trésorerie et équivalents de trésorerie	405	–	405
Passifs financiers			
Dettes à long terme	2 737 040	–	2 737 040
Dettes découlant d'une entente de partenariat public-privé	19 639	–	19 639
Emprunts temporaires	–	432 399	432 399

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

L'effet net tant sur les actifs que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 28,2 millions de dollars (2013 : 27,8 millions de dollars) l'excédent annuel.

32. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice	
2015	310 686
2016	285 611
2017	253 236
2018	210 827
2019	182 850
2020-2024	531 198
2025-2029	267 387
2030-2034	21 827
2035-2039	8 802
2040 et suivants	19 066
	2 091 490

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2014, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 160,1 millions de dollars (2013 : 167,0 millions de dollars).

Entente de partenariat public-privé

La SQI a conclu au cours de l'exercice une entente de partenariat public-privé d'une durée de 30 ans pour le Centre de détention Sorel-Tracy pour la conception, la construction et l'exploitation de l'établissement. Jusqu'à la fin de l'entente en juillet 2043, la SQI s'est engagée pour un montant de 334,1 millions de dollars dont 146,7 millions de dollars pour l'acquisition d'immobilisation et 187,4 millions de dollars pour l'exploitation de l'établissement.

Les obligations relatives à l'exploitation de l'établissement se détaillent comme suit :

Exercice	
2015	-
2016	-
2017	2 955
2018	5 021
2019	5 036
2020-2024	27 065
2025-2029	31 789
2030-2034	37 986
2035-2039	40 246
2040-2044	37 311
	187 409

Contrats liés à l'exploitation des immeubles

La SQI a conclu des contrats principalement d'entretien préventif et d'entretien ménager relatifs à l'exploitation de ses immeubles.

Les obligations relatives à l'exploitation des immeubles se détaillent comme suit :

Exercice	
2015	12 748
2016	4 104
2017	2 183
2018	1 193
2019	611
2020-2024	127
	20 966

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

33. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la SQI, au montant de 31,2 millions de dollars (2013 : 16,6 millions de dollars), sont en cours à la date de préparation des états financiers. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SQI.

Environnement

Les activités de la SQI sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Amiante

Les immeubles de la SQI construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs, des occupants de l'immeuble et de la population en général guide la SQI dans sa décision de procéder à l'enlèvement de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où les changements technologiques ou l'état de l'immeuble les justifient.

Pyrrhotite

Plusieurs immeubles résidentiels et commerciaux de la région de Trois-Rivières sont touchés par la présence de pyrrhotite dans le béton. Cette substance peut provoquer le soulèvement et la fissuration de la dalle d'un immeuble, problématique retrouvée principalement du côté résidentiel. Des études et analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation et actuellement rien ne laisse entrevoir de détériorations importantes aux immeubles de la SQI. La valeur nette comptable des immeubles en propriété de la SQI pour cette région est de 81,3 millions de dollars.

En date du 31 mars 2014, la direction ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SQI.

Terrains contaminés

La SQI possède également des terrains contaminés. Un passif environnemental relatif aux coûts de réhabilitation des terrains contaminés est comptabilisé, à l'exception des terrains se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, lorsqu'il est probable que la SQI en assumera la responsabilité, dans la mesure où le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Quant aux terrains contaminés se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par les locataires en vertu de baux signés par la SQI.

La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement à ces éléments.

34. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.

ATTESTATION DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES CONTRÔLES INTERNES

Nous avons examiné les états financiers ainsi que le rapport annuel de la Société québécoise des infrastructures (Société) pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

À ces égards, nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour la Société.

Ainsi, nous avons conçu et fait concevoir sous notre supervision des contrôles pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les états financiers et le rapport annuel sont produits et que l'information qui doit être présentée par la Société dans le rapport annuel est enregistrée, traitée et présentée dans les délais prescrits.

Après évaluation, nous attestons que les contrôles conçus sous notre supervision fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le président-directeur général,



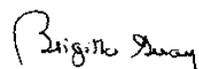
Luc Meunier

Québec, le 12 juin 2014

Nous attestons également qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers ainsi que le rapport annuel ne contiennent pas d'information fautive ou trompeuse concernant un fait important, ni n'omettent de fait important devant être déclaré, et ce, pour les exercices visés par ces documents.

Nous attestons enfin qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le rapport annuel donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux dates de clôture des exercices présentés dans les états financiers et le rapport annuel, ainsi que des résultats de son exploitation pour ces exercices.

La vice-présidente Administration et Information,



Brigitte Guay, CPA, CGA

Publié par :

Société québécoise des infrastructures

Édifice Marie-Fitzbach
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766, poste 3461

Télécopieur : 418 646-6911

Courriel : courrier@sqi.gouv.qc.ca

Version électronique accessible
au **www.sqi.gouv.qc.ca**

Conception graphique et infographie :
Perfection Design communication inc.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2014

ISBN 978-2-550-71016-5 (PDF)

ISBN 978-2-550-71015-8 (version imprimée)

Intérieur imprimé sur du papier recyclé
100 % postconsommation.

Centre d'appels
24 heures / 7 jours
1 877 747-9911

*Société québécoise
des infrastructures*

Québec 